Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Budget Principal
Commune de Mauguio Carnon
-
Budget Annexe du Port de Carnon

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

MAUGUIO CARNON

Compte Financier Unique 2024

COMMUNE de MAUGUIO CARNON

Présenté en commission finances le 25 juin 2025

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Une gestion maîtrisée au service d'un développement ambitieux

Dans un contexte national marqué par une croissance économique ralentie et une inflation persistante, la commune de Mauguio Carnon fait le choix de l'optimisme et de l'action. Le budget 2024, à la fois ambitieux et équilibré, s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques définies par la municipalité. Il reflète une volonté constante : conjuguer rigueur budgétaire, vision à long terme et amélioration concrète du cadre de vie des habitants, et ce, sans recours à une hausse de la fiscalité locale.

La présentation des comptes 2024 témoigne d'une gestion publique exemplaire, fondée sur une stratégie financière cohérente, une allocation maîtrisée des ressources et un engagement fort en faveur des projets structurants. Chaque euro investi s'inscrit dans une logique de performance, de durabilité et de service à la population.

Une situation financière saine et maîtrisée

La commune bénéficie aujourd'hui d'une situation financière solide, fruit d'une gestion prudente et responsable menée depuis plusieurs années. Les équilibres budgétaires sont préservés, les marges de manœuvre financières sont sécurisées, et la capacité d'autofinancement reste soutenue. Cette gestion saine permet à Mauguio Carnon de faire face aux aléas conjoncturels sans fragiliser ses finances, tout en conservant la capacité d'investir dans des projets d'avenir. C'est cette stabilité qui donne à la commune les moyens d'agir efficacement, avec une vision claire et une trajectoire financière soutenable.

Des priorités claires au service du cadre de vie, de la sécurité, de la transition écologique

L'action municipale reste avant tout guidée par une volonté forte : préserver et améliorer la qualité de vie, ciment de la fierté melgorienne et carnonnaise. La sécurité des habitants reste une priorité avec une mobilisation exceptionnelle de moyens humains et techniques : une équipe de **30 agents de police municipale**, **16 agents de surveillance de la voie publique (ASVP)** et **20 assistants temporaires de police municipale (ATPM)** est dédiée à la tranquillité publique, un effectif supérieur aux normes habituelles 22 agents pour 10 000hab (14 agents pour 10 000 habitants Occitanie) pour des communes de taille comparable. Ce dispositif est complété par l'extension continue du réseau de vidéoprotection (165 caméras installées à Mauguio et à Carnon pour la surveillance du domaine public) et la mise en œuvre de nouveaux dispositifs de prévention.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

La propreté et l'entretien de l'espace public font également l'objet d'efforts constants : modernisation des équipements, amélioration de la collecte des déchets, et campagnes de sensibilisation pour encourager le respect du cadre de vie.

Cette ambition s'appuie également sur une urbanisation maîtrisée, illustrée par le projet structurant de **La Font de Mauguio**. Ce développement majeur permet de répondre aux besoins en logements de nos enfants et nouveaux habitants et en équipements tout en limitant l'emprise urbaine sur Mauguio village. Il s'inscrit dans une stratégie globale de planification harmonieuse du territoire, conciliant accueil de nouveaux habitants, préservation du patrimoine paysager et transition écologique.

À travers ces actions concrètes et ces priorités claires, la municipalité affirme son attachement à un territoire où il fait bon vivre, au quotidien comme pour les générations futures.

Un engagement fort pour la transition écologique

Nous nous distinguons également par notre engagement en faveur de la transition écologique. Les investissements dans les énergies renouvelables, la mobilité durable et d'autres initiatives vertes démontrent la volonté de la municipalité de créer une ville durable et respectueuse de l'environnement. De la rénovation énergétique des bâtiments publics à la création de nouveaux itinéraires cyclables, en passant par le développement de zones naturelles, la désimperméabilisation des cours d'école Mauguio Carnon trace une trajectoire écologique résolue et responsable.

Conclusion

Dans un contexte de fortes attentes citoyennes, les compétences financières doivent être pleinement mobilisées au service d'une gouvernance exigeante et transparente. Les résultats financiers ne sont pas de simples indicateurs comptables : ils sont le fruit d'une stratégie claire, d'une volonté politique affirmée et d'une gestion rigoureuse mise au service de l'intérêt général. Gouverner, c'est faire des choix, et chaque choix budgétaire engage la capacité collective à répondre aux urgences sociales, à investir dans l'avenir, à garantir l'équité et à renforcer la confiance démocratique. Une gouvernance financière efficace n'a de sens que si elle soutient un projet ambitieux, orienté vers le bien commun et la maitrise des risques (= le contrôle interne).

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

Mention méthodologique :

Les ratios financiers de la commune sont comparés à ceux d'un échantillon de référence composé des 37 communes situées dans les départements littoraux de l'Occitanie (Aude, Gard, Hérault et Pyrénées-Orientales) dont la population DGF est comprise entre 10 000 et 30 000 habitants. Les données utilisées pour cette comparaison proviennent des fichiers mis en ligne par la Direction générale des collectivités locales (DGCL). Les ratios de comparaison ont été produits par le cabinet MICHEL KLOPFER.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

FONCTIONNEMENT

Les recettes courantes (hors soldes financiers et exceptionnels) deduction faite des dépenses courantes permettent de générer l'épargne de gestion.

ÉPARGNE & ANNUITÉ

L'épargne de gestion permet le financement des soldes financiers et exceptionnels et génère une épargne brute.

INVESTISSEMENT

L'épargne brute permet le remboursement du capital de la dette et génère une épargne nette disponible pour le financement des investissements.

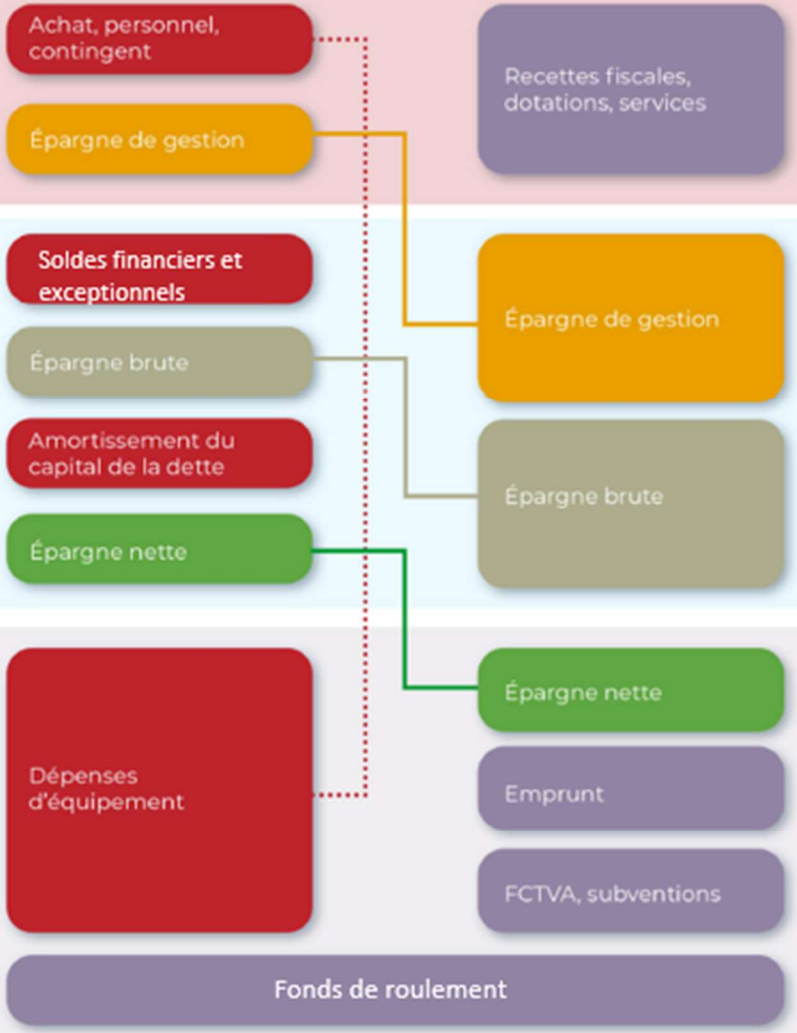

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2024

1. Vue d'ensemble en €

En euros	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2023 en %*	*Evolution 2023-2024 en %*
Recettes de gestion des services	28 444 396,20	30 929 872,67	32 135 269,74	8,7%	3,9%
Dépenses de gestion des services	24 277 147,27	26 807 897,58	29 431 869,34	10,4%	9,8%
Epargne de gestion	**4 167 248,93**	**4 121 975,09**	**2 703 400,40**	**-1,1%**	**-34,4%**
Recettes réelles de fonctionnement	**28 467 300,20**	**31 901 639,46**	**32 135 351,81**	**12,1%**	**0,7%**
Dépenses réelles de fonctionnement	**24 574 585,58**	**27 127 493,62**	**29 742 847,16**	**10,4%**	**9,6%**
Epargne Brute (CAF)	**3 892 714,62**	**4 774 145,84**	**2 392 504,65**	**22,6%**	**-49,9%**
16 - Remboursement en capital de la dette	941 503,65	853 598,66	780 042,50	-9,3%	-8,6%
Epargne Nette	**2 951 210,97**	**3 920 547,18**	**1 612 462,15**	**32,8%**	**-58,9%**

Dans un contexte national où les contraintes budgétaires deviennent de plus en plus importantes, la commune de Mauguio Carnon adopte une gestion financière rigoureuse et responsable pour assurer la stabilité de ses finances publiques. La perte de dynamique des recettes de fonctionnement impose des mesures pour maîtriser l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 29,7 M€ en 2024. Elles se composent des charges à caractère général pour 7,7 M€, des charges de personnel (17,3 M€), des atténuations de produits (0,9M€), des autres charges de gestion courante (3,4 M€) et des charges financières et spécifiques (0,3 M€).

Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de +9,6% entre 2023 et 2024. Cette augmentation s'explique principalement par trois facteurs : l'**inflation**, la **hausse du prix de l'énergie** et **l'évolution des cotisations réglementaires imposée par les lois de finances et impactant les dépenses de personnel**.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

Les recettes réelles de fonctionnement

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement de la commune de Mauguio Carnon s'élèvent à 32,1 M€ et ont perdu leur dynamique (+0,7% entre 2023-2024 contre +12,1% entre 2022-2023). Il convient de souligner que 82% des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité proviennent du chapitre 73 impôts et taxes composé de l'attribution de compensation et de la fiscalité locale.

2. La section de fonctionnement

2.1. Les recettes de fonctionnement

En euros	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2023 en %*	*Evolution 2023-2024 en %*
013 - Atténuations de charges	93 319,85	163 060,80	328 542,97	74,7%	101,5%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverse	1 137 250,35	2 719 936,45	3 598 255,29	139,2%	32,3%
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	9 161 601,00	9 161 601,00	9 161 601,00	0,0%	0,0%
731 - Fiscalité locale	16 262 796,48	17 303 698,00	17 286 686,86	6,4%	-0,1%
74 - Dotations et participations	1 241 909,53	1 194 866,65	1 272 095,08	-3,8%	6,5%
75 - Autres produits de gestion courante	547 518,99	386 709,77	488 088,54	-29,4%	26,2%
Total des recettes de gestion des services	**28 444 396,20**	**30 929 872,67**	**32 135 269,74**	**8,7%**	**3,9%**
76 - Produits financiers	41,00	69,79	82,07	70,2%	17,6%
77 - Produits spécifiques	19 591,00	906 466,00	-	4 527,0%	-
78 - Reprises amort., dépréciations, prov.	3 272,00	65 231,00	-	1 893,6%	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	**28 467 300,20**	**31 901 639,46**	**32 135 351,81**	**12,1%**	**0,7%**

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution des recettes réelles de fonctionnement en euros :

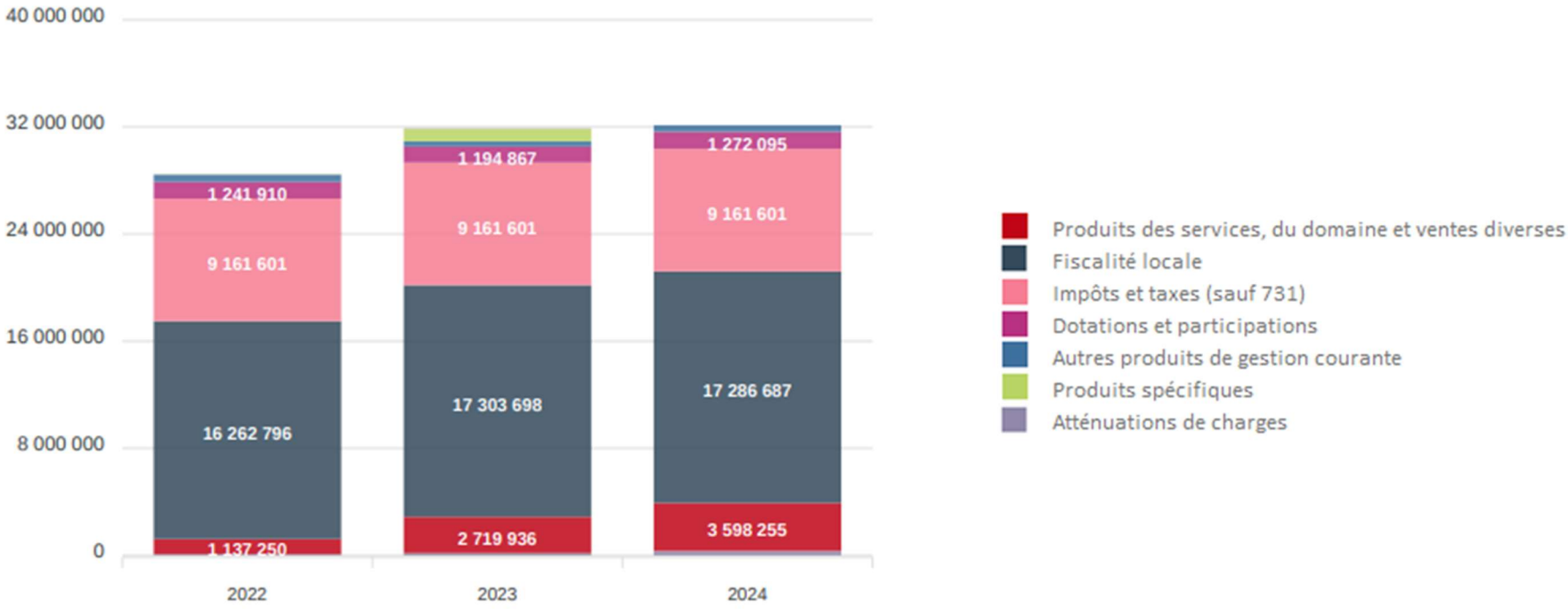

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

2.1.1. Les atténuations des charges

En euros	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023 en %	Evolution 2023-2024 en %
013 - Atténuations de charges	93 319,85	163 060,80	328 542,97	74,7%	101,5%

En 2024, les atténuations de charges s'élèvent à 328 542 € : l'évolution de 2024 s'explique principalement par la mise en place des chèques déjeuner. Le salarié, contribue à hauteur de 40% de la valeur faciale du titre restaurant (8 €). Ce montant est prélevé mensuellement sur les salaires et représente une contribution totale de 89 000€. La commune participe à hauteur de 60%.

Versement des cotisations retraite des agents en détachement : 40 500 €.

Remboursement de l'assurance maladie : 149 500 €

Versement d'un capital décès à hauteur de 49 300 €.

2.1.2. Les produits des services et du domaine

En euros	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023 en %	Evolution 2023-2024 en %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 137 250,35	2 719 936,45	3 598 255,29	139,2%	32,3%

Les produits des services et du domaine progressent de 32,3% en 2024, atteignant un montant de 3,5 M€. Depuis 2022, les recettes ont augmenté de 2,4 M€. Cette dynamique est notamment alimentée par les recettes générées par le stationnement payant, déployé en saison à Carnon, dans une optique de faire contribuer l'usager aux dépenses publiques.

Dans ces produits des services, du domaine et autres ventes diverses, on va retrouver tous les produits issus des activités soumises à tarification notamment les vacances sportives (73 706 €), les spectacles et loisirs (48 600 €), les droits d'occupation du domaine public (77 649 €), les concessions de plage (370 287 €), les concessions de cimetière (7 596 €) mais également le remboursement de frais pour l'école des Garrigues (90 168 €), le remboursement par l'agglomération des prestations réalisées par les services de la commune collecte des encombrants , entretien du pluvial ... (131 370 €) ainsi que la mise à disposition de personnel pour le port (363 294 €) et pour l'accueil de loisirs périscolaires (92 073 €).

Les recettes générées par le stationnement payant s'élèvent à 1,75 M€, celles issues du forfait post-stationnement atteignent 588 600 €. L'évolution des recettes ne peut plus reposer sur le seul contribuable. L'usager doit également contribuer au financement des politiques publiques dont il bénéficie.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

Conformément à l'article R. 2333-120-18 du code général des collectivités territoriales, les recettes issues des forfaits de post-stationnement sont perçues par la commune ayant institué la redevance de stationnement. Ces recettes participent au financement des opérations définies à l'article R. 2333-120-19, qui incluent, notamment, les études et la mise en œuvre de plans de circulation, la création de parcs de stationnement et la réalisation, aménagement, rénovation et sécurisation d'itinéraires cyclables ou piétons (cf. article R. 2334-12 du CGCT).

Ci-dessous le bilan financier 2024 du stationnement payant au 31/12/2024 :

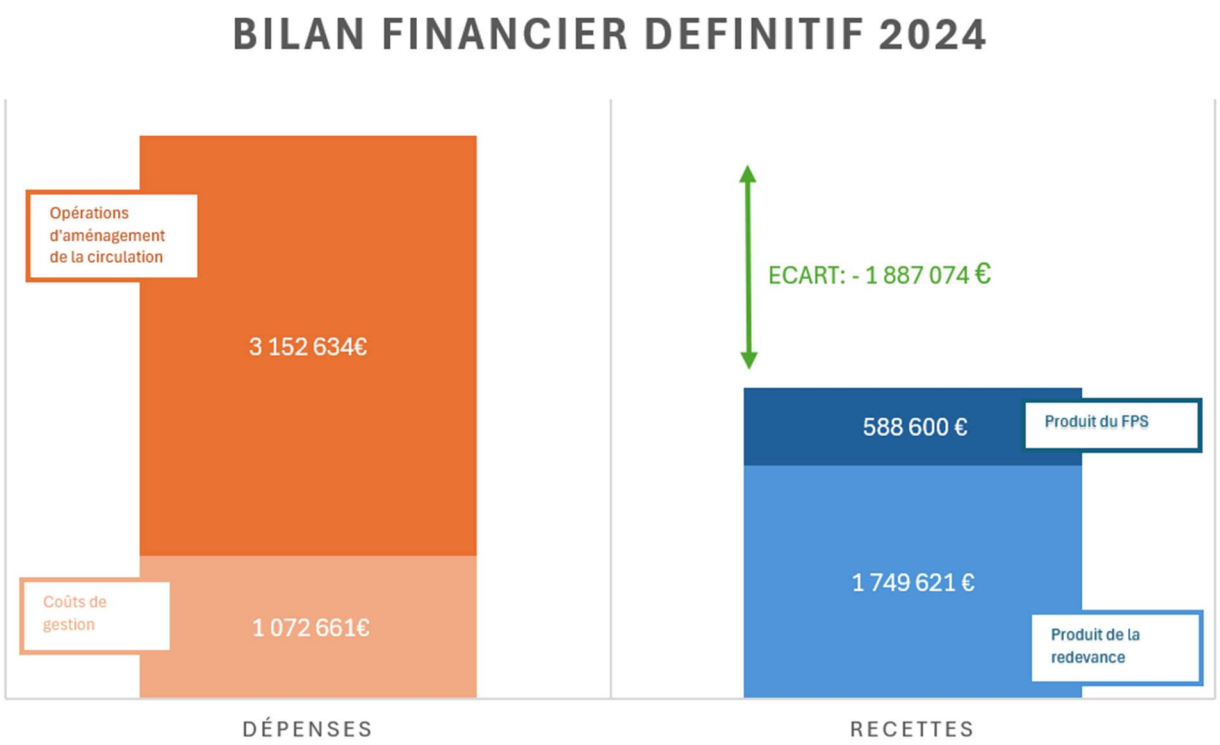

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

2.1.3. Les impôts et taxes

En euros	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023 en %	Evolution 2023-2024 en %
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	9 161 601,00	9 161 601,00	9 161 601,00	0,0%	0,0%

Dans cette section, le chapitre 731 (fiscalité locale) est exclu, on va retrouver ici l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération du Pays de l'Or. C'est le principal flux financier entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU). Elle correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par la commune à l'agglomération du Pays de l'Or. Au 1er janvier 2020, la commune a transféré la compétence obligatoire de la gestion des eaux pluviales urbaines à l'agglomération. Le transfert des charges a été lissé sur 3 ans, afin de rendre supportable le montant des charges transférées et permettre une évaluation plus précise des charges de renouvellement. En l'absence de nouveaux transferts de charge, le montant de l'attribution de compensation 2024 est demeuré stable, à 9 161 601 €.

2.1.4. La fiscalité locale : fiscalité directe et indirecte

En euros	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023 en %	Evolution 2023-2024 en %
731 - Fiscalité locale	16 262 796,48	17 303 698,00	17 286 686,86	6,4%	-0,1%

En 2024, la fiscalité locale, qu'elle soit directe ou indirecte, s'élève à un montant de 17,2 M€ et reste stable par rapport à 2023.

- **La fiscalité directe : 14,6 M€ (+ 3,4%)**

Les produits de la fiscalité directe découlent de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), pour 12,6 M€ en 2024 (+5,3%) ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), pour 0,3 M€ en 2024 (-0,7%) ;
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), pour 1,6 M€ en 2024 (-7,4%)

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

Taxe				2022	2023	2024
TFPB	Taxe foncière sur les propriétés bâties		Taux	39,05	39,05	39,05
		Base	**Total base**	**35 662 139**	**38 456 654**	**40 487 420**
			Evol en nb		2 794 515	2 030 766
			Evol en %		7,8%	5,3%
		Produit consolidé des compensations	**Total en €**	**11 120 102**	**11 990 873**	**12 609 785**
			Evol en €		870 771	618 912
			Evol en %		7,8%	5,2%
TFPNB	Taxe foncière sur les propriétés non bâties		Taux	90,26	90,26	90,26
		Base	**Total base**	**397 524**	**428 251**	**425 430**
			Evol en nb		30 727	-2 821
			Evol en %		7,7%	-0,7%
		Produit consolidé des compensations	**Total en €**	**358 805**	**386 539**	**383 993**
			Evol en €		27 734	-2 546
			Evol en %		7,7%	-0,7%
TH	Taxe d'habitation sur les résidences secondaire et Taxe d'habitation sur les logements vacants		Taux	14,68	14,68	14,68
		Base	**Total base**	**10 564 001**	**11 948 233**	**11 058 230**
			Evol en nb		1 384 232	-890 003
			Evol en %		13,1%	-7,4%
		Produit consolidé des compensations	**Total en €**	**1 550 796**	**1 754 001**	**1 623 348**
			Evol en €		203 205	-130 653
			Evol en %		13,1%	-7,4%
	TOTAL GÉNÉRAL		**Total en €**	**13 029 703**	**14 131 413**	**14 617 126**
			Evol en €		1 101 710	485 713
			Evol en %		8,5%	3,4%

Source : Etat fiscal 1288

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

Le produit issu de la fiscalité directe dépend de trois facteurs : le **taux**, voté par l'assemblée délibérante ; l'**assiette**, définie par les bases cadastrales et revalorisée annuellement ; et de **l'évolution physique des bases**. En 2024, le coefficient de revalorisation, qui est indexé sur l'IPCH, a été porté à 3,9%.

Sur le mandat, aucune augmentation des taux de fiscalité n'a été votée afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages. Les taux communaux restent donc stables sur la période et se situent en-deçà des taux constatés sur un panel comparatif des villes du territoire. Mauguio Carnon a été comparée à un échantillon composé de 37 communes des quatre départements du littoral occitan (Aude, Gard, Hérault et Pyrénées-Orientales) dont la population DGF est comprise entre 10 000 et 30 000 habitants

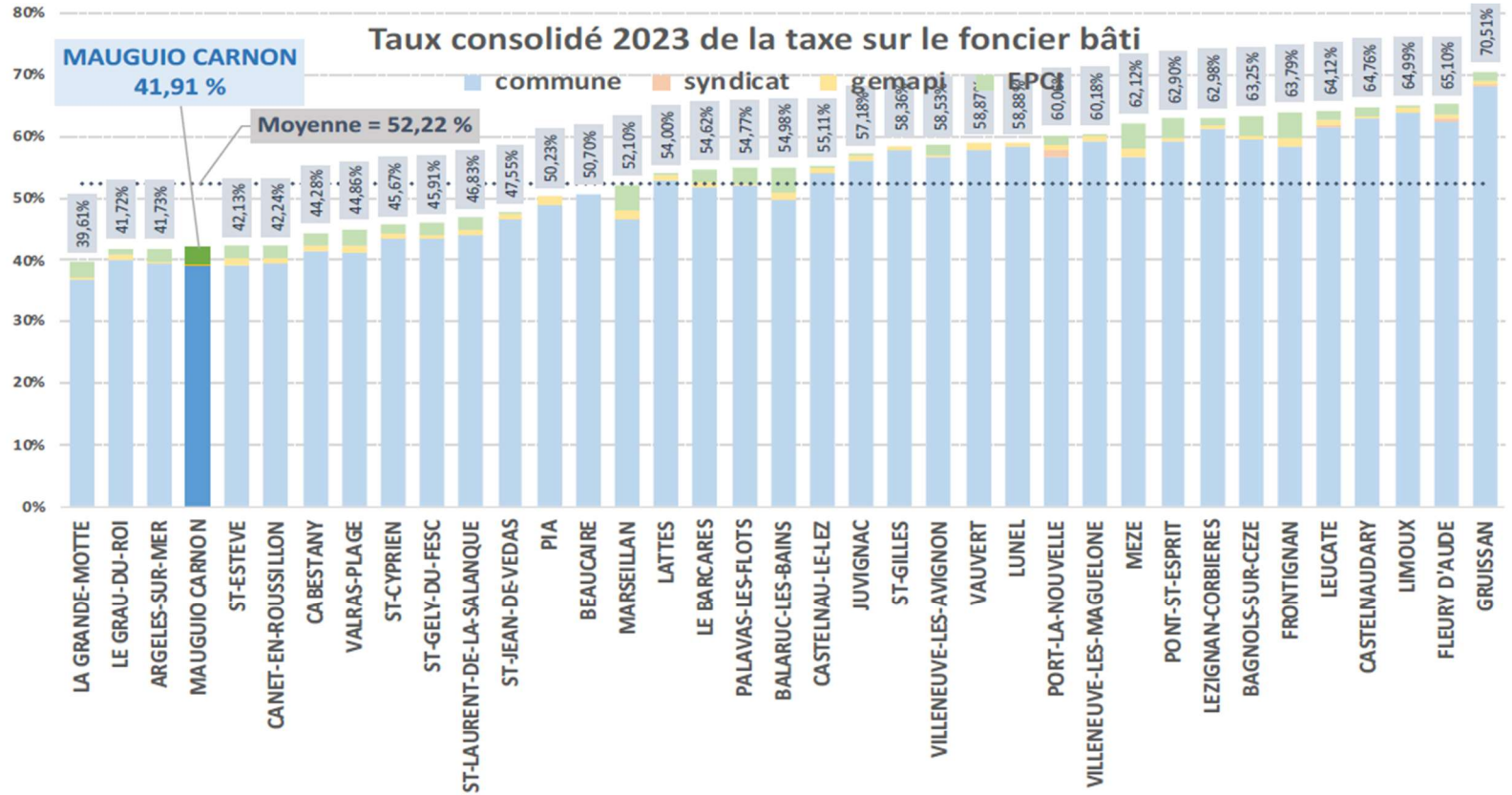

Source : Cabinet Michel Klopfer

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

Mauguio Carnon est la quatrième commune la moins imposée de l'échantillon en ce qui concerne le taux de foncier bâti consolidé à plus de 10 points au-dessous de la moyenne des 37 communes du panel.

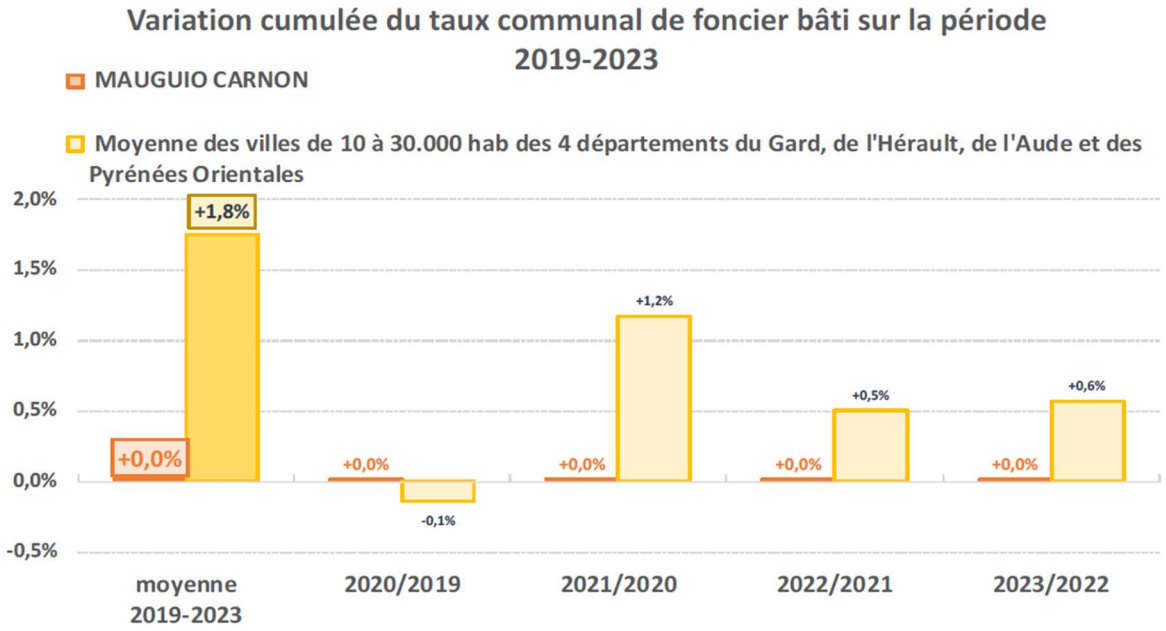

Source : Cabinet Michel Klopfer

Entre 2019 et 2023, le taux melgorien carnonnais n'a pas évolué, alors que la moyenne des 37 communes du panel a affiché une augmentation de 1,8%.

Par ailleurs, en 2024, on observe une baisse des bases sur les résidences secondaires et la suppression de la taxe sur les logements vacants, ce qui génère une baisse de produit de 130 653 €. Cette diminution s'explique par les nouvelles modalités déclaratives mises en place par la DGFIP en 2023 avec la déclaration d'occupation qui est effectuée par les propriétaires via la plateforme informatique Gérer Mes Biens (GMBI). Cette situation avait entraîné une hausse du produit de +13,1% en 2023. Cependant, depuis la mise en place de cette nouvelle procédure, de nombreuses anomalies de taxation ont été constatées. En 2024, des corrections ont été apportées par la DGFIP pour résoudre ces anomalies de taxation, ce qui explique la baisse des bases constatée.

Dans l'ensemble, l'évolution du produit fiscal direct entre 2023 et 2024 est moins marquée que celle de 2022 à 2023 (+3,4% contre +8,5%).

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

➢ **La fiscalité indirecte : 2,6 M€ (-10,3%)**

En euros	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2023 en %*	*Evolution 2023-2024 en %*
Taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	1 686 539,42	1 195 171,10	1 016 527,20	-29,1%	-14,9%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	578 423,01	770 284,40	625 193,38	33,2%	-18,8%
Droits de place	215 888,02	373 951,50	329 989,77	73,2%	-11,8%
Taxe de séjour	473 278,95	493 484,30	472 465,98	4,3%	-4,3%
Impôt sur les spectacles	144,00	144,00	144,00	0,0%	0,0%
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	167 682,08	142 051,70	169 749,53	-15,3%	19,5%

Les produits de la fiscalité indirecte découlent des recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée. On y retrouve les produits issus de la taxe locale sur la publicité extérieure, de la taxe de séjour et des droits de place.

- **Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** : 1 016 527 €, en baisse par rapport à l'exercice 2023 (-14,9%).
  Ce montant fluctue en fonction de l'activité du marché immobilier puisqu'il est lié au nombre et au montant des transactions immobilières sur le territoire. Les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat. La baisse de 2024 est relative par rapport à la baisse constatée en 2023 (- 29,1%) liée au marché immobilier.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

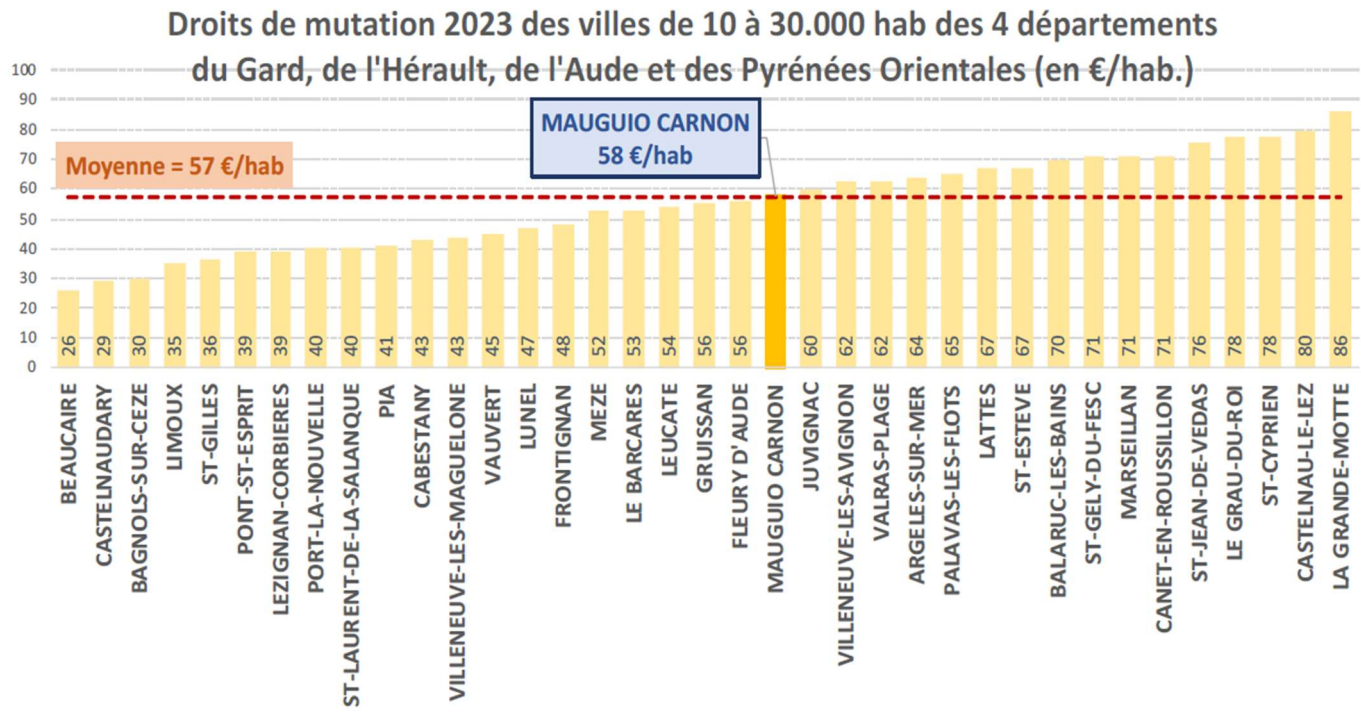

Source : Cabinet Michel Klopfer

Le produit des recettes immobilières est au niveau de la moyenne des 37 communes du panel.

- **La taxe sur la consommation finale d'électricité** a diminué de 18,8 % par rapport à 2023, atteignant 625 193 € pour l'exercice 2024. Cette taxe repose uniquement sur les quantités d'électricité fournie ou consommée par les usagers, avec un tarif exprimé en euro par mégawattheure (€/MWh). Le montant de la part communale de l'accise sur l'électricité est notifié aux collectivités concernées par arrêté du préfet, à partir des éléments de calcul établis par la direction générale des finances publiques.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

- **Les droits de place** sont des recettes de nature fiscale perçues en contrepartie de l'exploitation du domaine public par des opérateurs économiques. Les recettes pour 2024 s'élèvent à 329 989 €.

- **Le produit de la taxe de séjour**, due par tout vacancier (sauf exonérations règlementaires) séjournant dans un meublé de tourisme ou un établissement d'hébergement professionnel est affecté aux dépenses destinées à la promotion touristique de la commune. Pour l'exercice 2024, le montant s'élève à 472 465 €, ce qui représente une baisse de 4,3% par rapport à 2023. En 2023, année exceptionnelle qui comptabilise un rattrapage de paiement de taxe par les opérateurs numériques à la suite des opérations de contrôles effectués par les services de la ville. Ainsi, les recettes de la taxe de séjour restent stables.

- **La taxe locale sur la publicité extérieure** s'élève à 169 749 € en 2024 et affiche une nette progression par rapport à 2023 (+19,5%). Cette taxe mise en place par la Ville en 2011, est due par toute entreprise exploitant un support publicitaire fixe (dispositif publicitaire, enseigne ou préenseigne) et ce, quelle que soit la nature de son activité.

2.1.5. Les dotations et participations

En euros	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2023 en %*	*Evolution 2023-2024 en %*
74 - Dotations et participations	1 241 909,53	1 194 866,65	1 272 095,08	-3,8%	6,5%

Les dotations comprennent la DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations. Pour l'année 2024, 1 272 095 € ont été comptabilisés sur ce chapitre, soit une progression de +6,5% par rapport à 2023.

➢ **La dotation forfaitaire des communes**

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est répartie entre toutes les communes. La DGF constitue la principale dotation de l'Etat aux collectivités territoriales. Son montant est publié au plus tard le 31 mars de l'année de répartition et notifié chaque année au cours du mois d'avril de l'exercice par arrêté du préfet. La DGF perçue par la ville de Mauguio Carnon est composée de la dotation forfaitaire et de la dotation touristique. En 2024, la dotation s'élève à 296 450 €, ce qui représente une baisse de 9% par rapport à 2023. En 2014, cette dotation était de 2,1 M€. En dix ans, la dotation forfaitaire des communes a diminué de 86%, ce qui représente une perte de 1,8 M€ de recettes de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

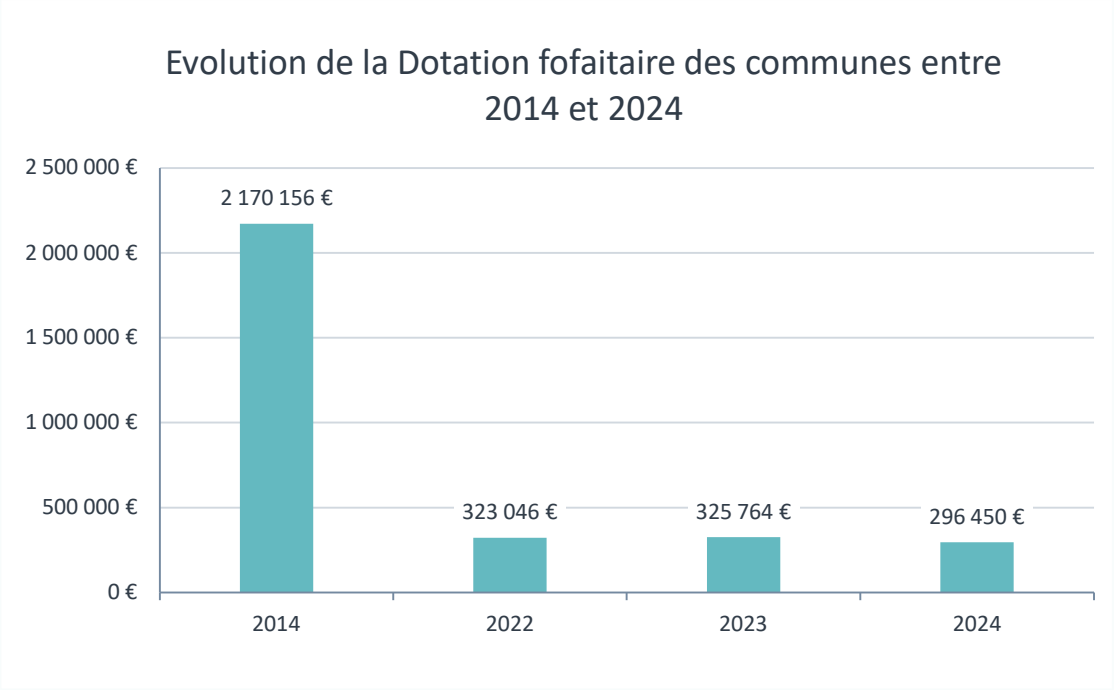

Le graphique ci-dessous situe la ville de Mauguio Carnon parmi les 37 communes du panel en ce qui concerne les dotations perçues de l'Etat :

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

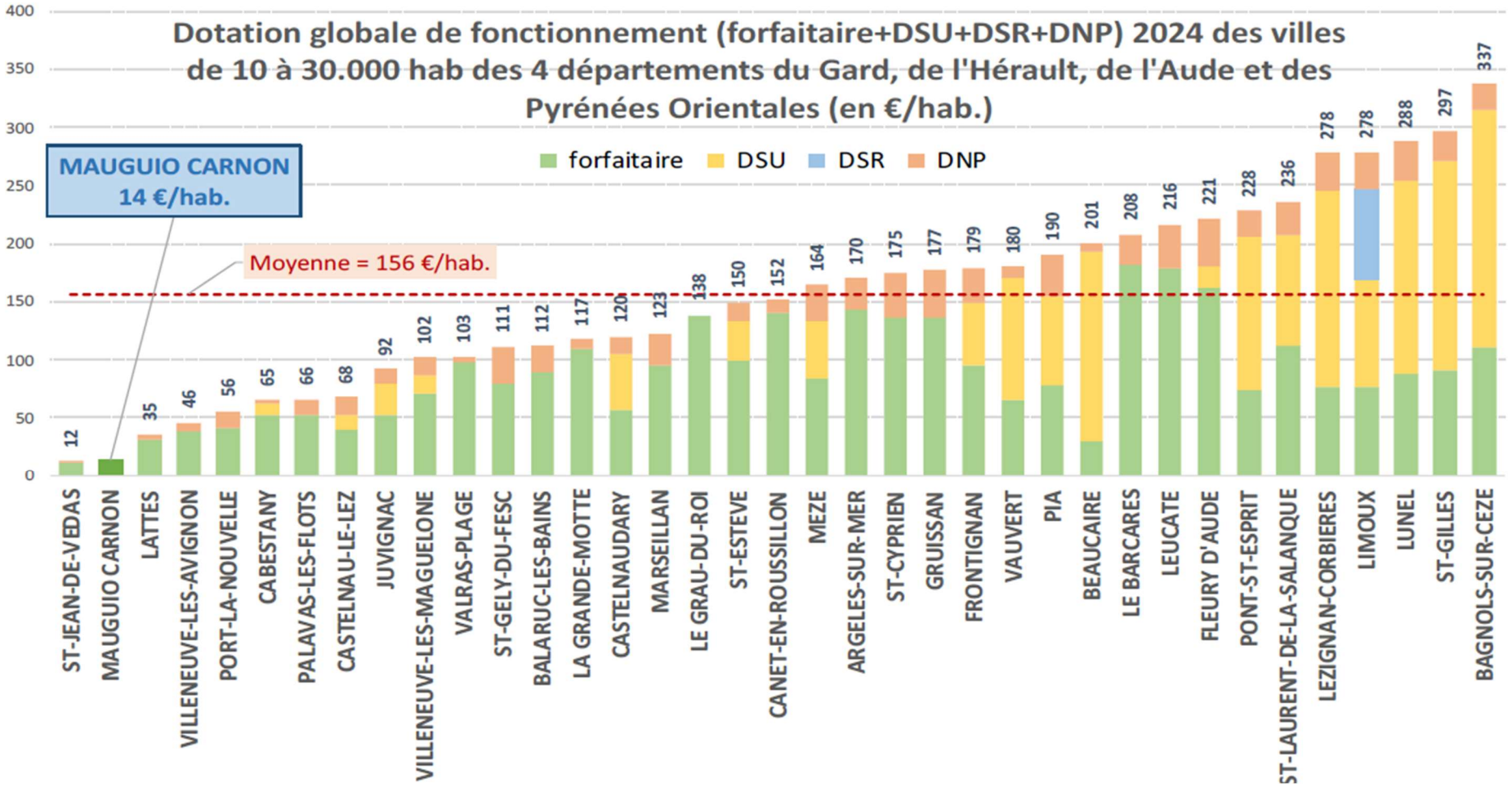

Source : Cabinet Michel Klopfer

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

- **Les autres dotations et participations**

Pour l'année 2024, la recette de FCTVA pour la part afférente aux dépenses de fonctionnement s'élève à 89 656 €.

La commune perçoit également une dotation pour les titres sécurisés (49 593 €) ainsi que pour le recensement (3 685 €).

Sont comptabilisées également dans ce chapitre, les diverses participations de l'Etat comme la participation pour le conseiller numérique, les indemnisations reçues pour le service minimum d'accueil, la participation Alcome pour la lutte contre les mégots dans les espaces publics.

Dans un principe de fiabilité des comptes et de qualité comptable (comité de fiabilité des comptes publics), la commune retrace dans sa comptabilité l'ensemble des flux croisés. Ainsi, dans ce chapitre, seront enregistrés les flux croisés concernant le financement des manifestations touristiques. Les comptes à mouvementer dans chacun des budgets concernés doivent fonctionner « en miroir », chaque compte de dépense correspondant à un compte réciproque en recette.

Dans le cadre d'un tourisme 4 saisons, la commune mutualise les compétences des services de la ville et de l'office du tourisme pour déployer une offre d'animation touristique attractive.

La participation de l'office du tourisme au financement des manifestations touristiques portées par le budget principal s'élève à 231 825 €, montant identique à celui de 2023.

- **Les compensations au titre des exonérations fiscales**

Ces allocations servent à compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'exonération décidées par l'Etat :

- les réductions de cotisations de taxe foncière accordées aux contribuables de condition modeste (10 366 €) ;
- les exonérations accordées aux logements sociaux (16 299 €) et locaux industriels (399 880 €) concernant la taxe foncière ;
- les dégrèvements accordés sur la taxe foncière non bâtie (42 445 €) au titre par exemple de pertes de récoltes causées par la sècheresse ;
- la dotation pour perte de taxe habitation sur logements vacants (66 122 €).

En 2024, la compensation au titre des exonérations de taxes foncières s'élève à 535 112 €, soit une hausse de 24%.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

2.1.6. Les autres produits de gestion courante

En euros	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023 en %	Evolution 2023-2024 en %
75 - Autres produits de gestion courante	547 518,99	386 709,77	488 088,54	-29,4%	26,2%

Ces divers produits sont en hausse en 2024, et atteignent un montant total de 488 088 €, soit 26,2 % de plus qu'en 2023. On va retrouver ici, notamment, les revenus des immeubles (305 346 €), des dédits et pénalités perçus (41 760 €), des libéralités reçues (50 079 €), indemnités d'assurance pour la cyberattaque (60 000 €), remboursement et produits exceptionnels.

2.1.7. Les produits financiers et spécifiques

En euros	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023 en %	Evolution 2023-2024 en %
76 - Produits financiers	41,00	69,79	82,07	70,2%	17,6%
77 - Produits spécifiques	19 591,00	906 466,00	-	4 527,0%	-
78 - Reprises amort., dépréciations, prov.	3 272,00	65 231,00	-	1 893,6%	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	**28 467 300,20**	**31 901 639,46**	**32 135 351,81**	**12,1%**	**0,7%**

On va retrouver ici les produits financiers, les produits spécifiques comme les produits de cessions et les annulations de titres sur exercices antérieurs. En 2024, le total est quasi nul puisqu'il n'y a pas eu de cessions, ce qui explique la baisse observée par rapport à 2023.

Conclusion :

On constate une perte de dynamique fiscale compensée par les recettes issues de la gestion du domaine public, ce qui permet de maintenir une évolution positive des recettes réelles de fonctionnement.

Cette stratégie permet de ne pas avoir recours au levier fiscal et de préserver le pouvoir d'achat des Melgoriens et des Carnonnais et de mieux répartir le financement des politiques publiques entre usagers et contribuables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

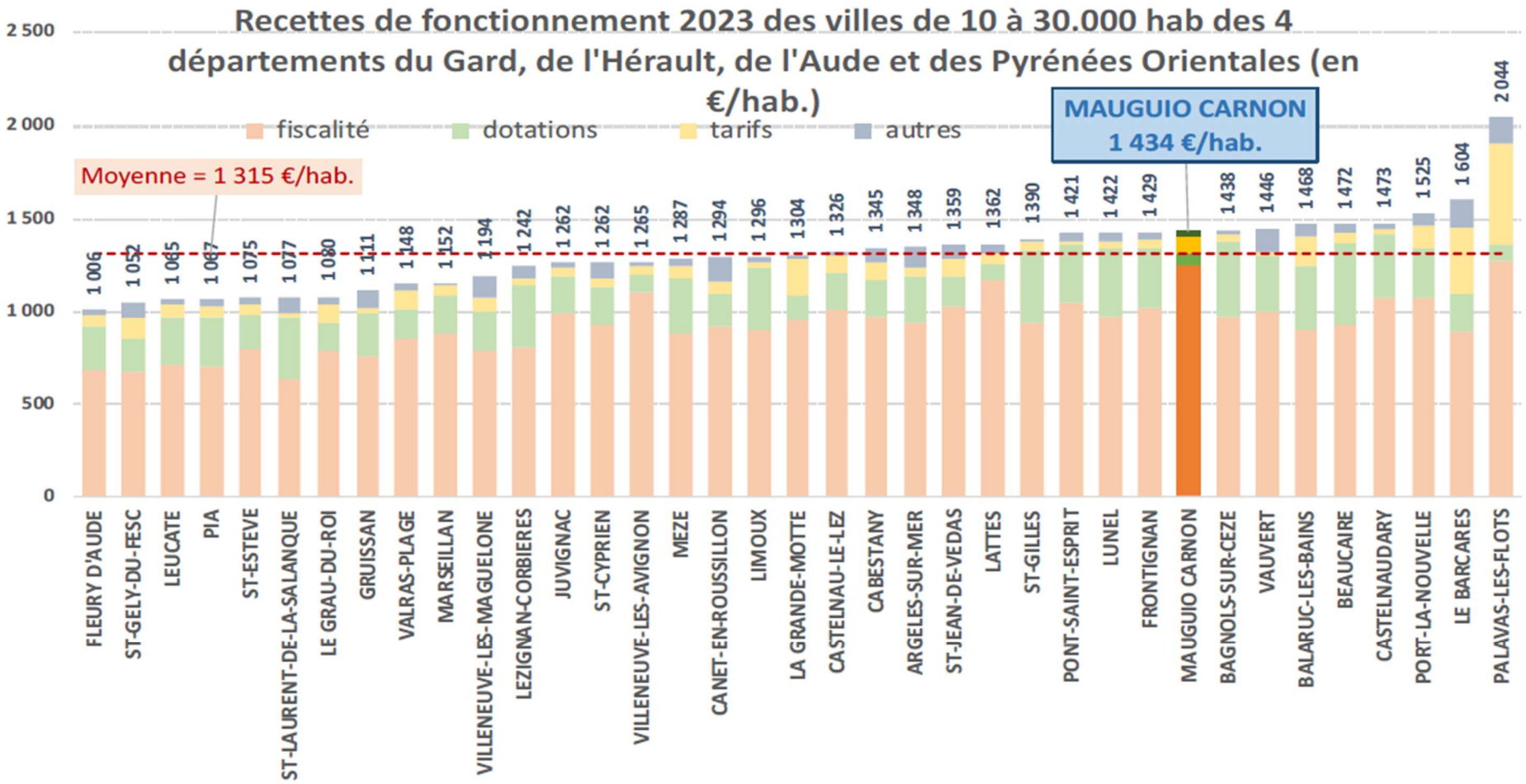

Source : Cabinet Michel Klopfer

Les recettes réelles de fonctionnement de Mauguio Carnon s'élèvent à 1 434 € par habitant et se situent en neuvième position des 37 communes du panel, soit 10% au-dessus de la moyenne des communes comparables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

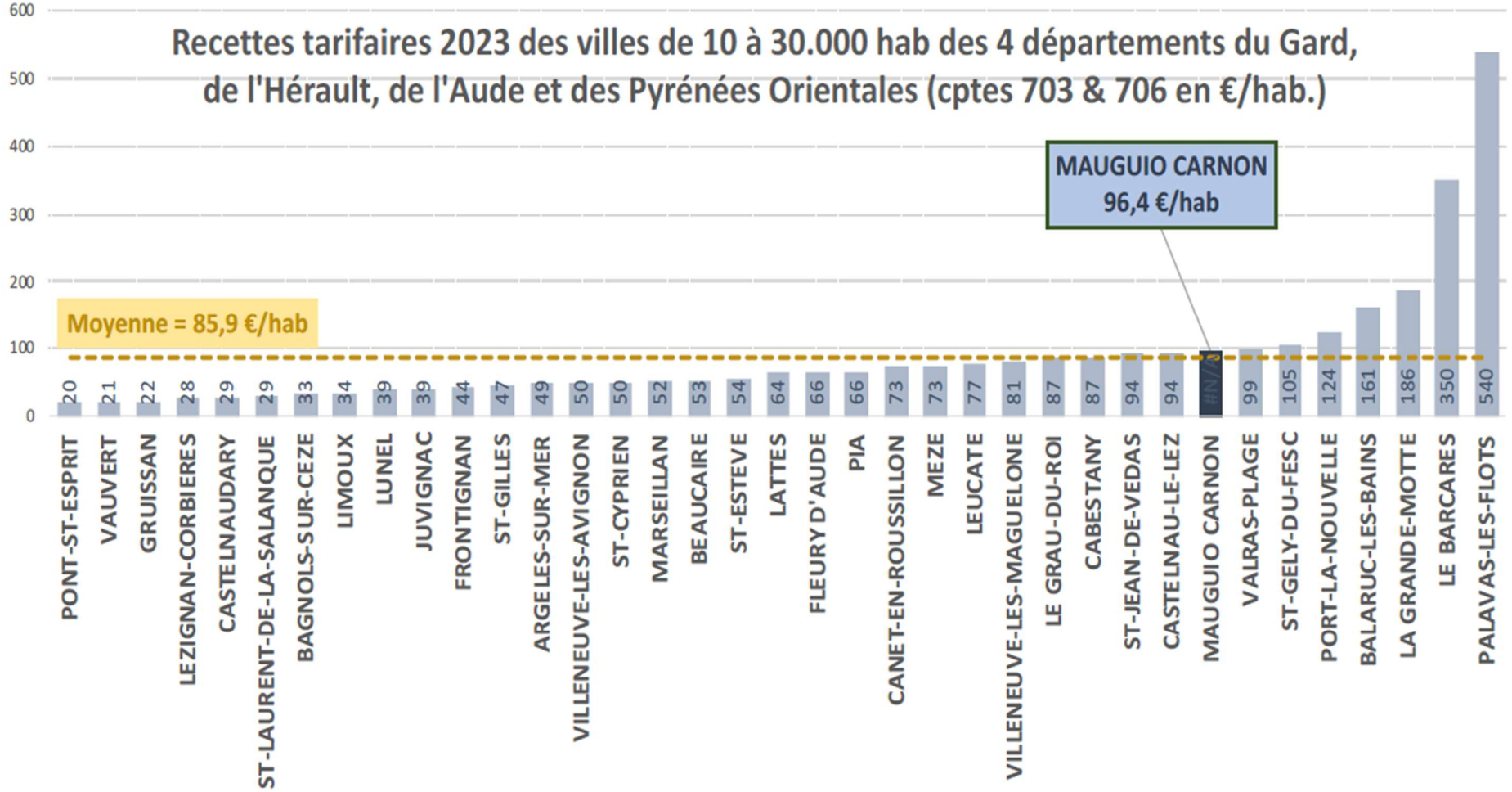

Source : Cabinet Michel Klopfer

Les recettes tarifaires sont en 8ème position de l'échantillon mais elles se situent au-dessous de celles des deux communes voisines de Palavas les Flots et de la Grande Motte.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

2.2. Les dépenses de fonctionnement

En euros	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2023 en %*	*Evolution 2023-2024 en %*
011 - Charges à caractère général	6 060 581,47	7 444 540,58	7 742 088,84	22,8%	4,0%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 169 262,71	15 866 835,13	17 316 613,58	4,6%	9,1%
014 - Atténuations de produits	384 393,00	486 845,21	957 296,78	26,7%	96,6%
65 - Autres charges de gestion courante	2 662 910,09	3 009 676,66	3 415 870,14	13,0%	13,5%
Total des dépenses de gestion des services	**24 277 147,27**	**26 807 897,58**	**29 431 869,34**	**10,4%**	**9,8%**
66 - Charges financières	268 810,54	312 309,81	303 253,37	16,2%	-2,9%
67 - Charges spécifiques	27 541,77	7 286,23	7 724,45	-73,5%	6,0%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	1 086,00	-	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**24 574 585,58**	**27 127 493,62**	**29 742 847,16**	**10,4%**	**9,6%**

Les dépenses de gestion des services de l'exercice 2024 s'élèvent à 29,4 M€. Elles se composent des charges à caractère général pour 7,7 M€, des charges de personnel pour 17,3 M€, des atténuations de produits pour 0,9 M€ et des autres charges de gestion courante pour 3,4 M€ constituées principalement de participations et subventions.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par les dépenses de gestion énoncées ci-dessus auxquelles on ajoute les charges financières (intérêts des emprunts : 0,3 M€), les charges spécifiques (7 K€) et les dotations aux provisions, soit un total de 29,7 M€ en 2024.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

Le graphique suivant représente les évolutions des dépenses de fonctionnement :

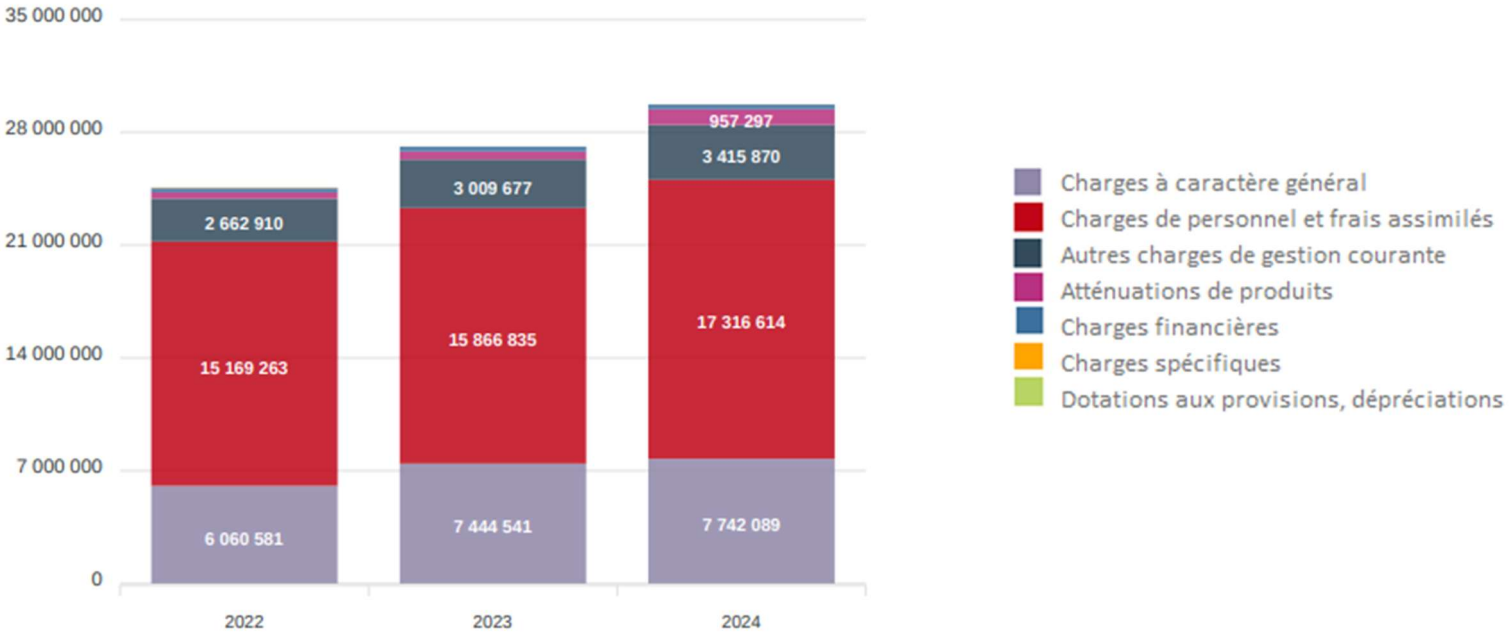

Entre 2023 et 2024, l'évolution des dépenses de fonctionnement reste maîtrisée malgré l'évolution de l'inflation et les évolutions réglementaires des dépenses de personnel. Les chapitres suivants détaillent les évolutions des principaux postes de dépenses de fonctionnement et permettent de témoigner des agrégats financiers de la Ville.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

2.2.1. Les charges à caractère général

En euros	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023 en %	Evolution 2023-2024 en %
011 - Charges à caractère général	6 060 581,47	7 444 540,58	7 742 088,84	22,8%	4,0%

Les charges à caractère général représentent les dépenses récurrentes liées au fonctionnement quotidien de la collectivité. Ces dépenses s'élèvent à 26% des dépenses de gestion en 2024. Elles s'établissent à 7,7 M€ en 2024, soit une augmentation de +4% par rapport à 2023. L'augmentation en 2023 est principalement due à l'inflation et à la hausse des prix de l'énergie, liée à la guerre en Ukraine.

L'inflation annuelle se situe selon l'INSEE à un niveau de +4,9% pour 2023, avec des variations importantes en cours d'année. En 2024, la hausse des prix se poursuit mais ralentit progressivement pour s'établir à +2%. On constate une augmentation principalement sur les achats de fournitures, les contrats de maintenance, les produits d'entretien et les contrats de prestations de services.

S'agissant des fluides, la crise énergétique a eu un fort impact sur le niveau des dépenses de la ville :

En euros	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023 en %	Evolution 2023-2024 en %
60612 - Energie - Electricité	604 267,85	1 136 423,02	706 697,55	88,1%	-37,8%

De ce fait, la Ville s'est engagée dans une véritable démarche d'économies d'énergies. Des actions éco-responsables sont mises en place : rénovation de l'éclairage public, extinction des éclairages intérieurs en cas de locaux inoccupés, pilotage du chauffage, régulation de la température, décalage des périodes de chauffe... Il s'agit de trouver des marges de manœuvre dans son propre train de vie, sans recourir au levier fiscal, tout en garantissant un service public de qualité. En 2024, les dépenses d'énergie et électricité ont été réduites de 37,8% par rapport à 2023.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

2.2.2. Les charges de personnel

En euros	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023 en %	Evolution 2023-2024 en %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 169 262,71	15 866 835,13	17 316 613,58	4,6%	9,1%

En 2024, les charges de personnel s'établissent à 17 316 614 €, et représentent 58% des dépenses réelles de fonctionnement.

Au cours de la période 2023-2024, la masse salariale évolue de 9,1% alors que le nombre d'agents en poste diminue de 4,5% (cf. infra partie sur « les dépenses de personnel »). Cette évolution résulte à la fois de l'impact des réformes 2023 en année pleine et des mesures réglementaires :

- A compter du 01.07.2023 – la valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré a été relevée de 1,5% ;
- A compter du 01.05.2023 – revalorisation du SMIC de 2,22% ;
- A compter du 01.05.2023 – relèvement de l'indice minimum de traitement ;
- A compter du 01.01.2024 – attribution de **5 points d'indice majoré** pour tous les agents entraîne en outre le passage à **366 points de l'indice minimum** de la fonction publique (au lieu de 361 en 2023) ;
- Le taux de contribution de la CNRACL a augmenté de 1.65% au 01.01.2024 ;
- A compter du 1er novembre 2024, le SMIC a été revalorisé à hauteur de 2%. Cette augmentation plaçait la rémunération brute mensuelle minimale de la fonction publique territoriale en dessous du SMIC. Une indemnité différentielle de 0,06 euros mensuels bruts a été versée aux agents concernés.

➢ **Les dépenses de personnel**

La ville de Mauguio Carnon a maintenu et fait évoluer sa politique des ressources humaines. Des métiers et des compétences adaptés sont nécessaires pour relever les défis des services publics locaux au quotidien. Nous devons garantir des conditions d'exercice professionnel satisfaisantes.

En tant qu'employeur territorial, l'exécutif doit notamment organiser les services, garantir les conditions de travail, procéder aux nominations, veiller aux conditions d'exercice des fonctions, permettre le déroulement de carrière des agents.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

➢ **La structure des effectifs**

Synthèse évolution effectifs postes	Postes au 31/12/2023	Postes au 31/12/2024	Évolution en nb	Évolution en %
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	329	302	-27	-8,0%
Contractuels permanents	25	36	11	44,0%
Total postes	**354**	**338**	**-16**	**-4,5%**

La baisse de 4,5% des effectifs observée entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 s'explique par la combinaison de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, un certain nombre de départs à la retraite n'ont pas pu être remplacés. Aussi, pour répondre à des besoins spécifiques ou en raison de contraintes liées au vivier statutaire, certains postes ont été pourvus par des agents contractuels.

Des départs intervenus au cours de la période — qu'il s'agisse de mutations, de détachements ou de décès — n'ont également pas pu être compensés. À cela s'ajoutent des mobilités internes restées sans réaffectation, ainsi que plusieurs recrutements lancés dont la prise de fonction est intervenue après le 1er janvier 2025, générant un décalage temporaire.

L'ensemble de ces éléments explique la diminution constatée, qui demeure conjoncturelle et maîtrisée.

Avec la réforme des retraites, l'âge légal de départ en retraite est progressivement relevé de deux ans. A compter du 1er septembre 2023, l'âge minimum de départ à la retraite est relevé de 3 mois par an jusqu'à 64 ans. Ainsi sur les 5 années à venir, 65 agents pourront ouvrir des droits à pension et 23 agents auront atteint la limite d'âge pour partir à la retraite.

L'âge moyen au sein de la collectivité est de 47 ans.

➢ **Le temps de travail**

La durée du temps de travail des agents à temps complet est fixée à 1 607 heures annuelles. Il a été instauré au sein des services 5 organisations du temps de travail :

- Hebdomadaire ;
- Intermédiaire ;
- Annuel.

De 39 heures, 38 heures, 37h30, 36h15 et 35 heures.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

2.2.3. Les atténuations de produits

En euros	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023 en %	Evolution 2023-2024 en %
014 - Atténuations de produits	384 393,00	486 845,21	957 296,78	26,7%	96,6%

Les atténuations de produits enregistrent une importante augmentation en 2024, soit + 96,6%, pour s'établir à 0,9 M€ contre 0,4 M€ en 2023. Elles se composent principalement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales et depuis 2024 du reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme (changement d'imputation) :

- Le prélèvement du Fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est un mécanisme de péréquation horizontale mis en place à la suite de la suppression de la taxe professionnelle. Le FPIC prend ses contributions dans les ensembles intercommunaux ayant un potentiel financier agrégé (PFIA) important pour les redistribuer aux ensembles intercommunaux ayant un potentiel financier agrégé peu important. Les fonds pris et reversés par le FPIC sont répartis entre les intercommunalités et leurs communes en fonction des accords locaux.
  En 2024, les collectivités de l'ensemble intercommunal de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or ont contribué au FPIC à hauteur de 1 458 682 €. La répartition du prélèvement est dite « de droit commun » : elle est calculée en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF) et en fonction du potentiel financier par habitant et de la population DGF. L'EPCI et chaque commune membre contribuent au FPIC mais ne bénéficient pas de redistribution. En 2024, la Ville de Mauguio Carnon a contribué à hauteur de 486 903 € à l'abondement du FPIC, contre 435 039 € en 2023.

- En 2024, la Ville a reversé 457 394 € de taxe de séjour à l'office de tourisme pour financer la politique d'animation touristique de la commune.

2.2.4. Les autres charges de gestion courante

En euros	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023 en %	Evolution 2023-2024 en %
65 - Autres charges de gestion courante	2 662 910,09	3 009 676,66	3 415 870,14	13,0%	13,5%

Les autres charges de gestion courante s'établissent à 3,4 M€ en 2024 et évoluent de 13,5% par rapport à 2023. Ce chapitre comptable enregistre les subventions et les diverses participations et représente 12% des dépenses de gestion. En 2024, la Ville a participé à hauteur de :

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

- 614 000 € pour la participation au budget du CCAS ;
- 688 261 € de subventions versées aux associations ;
- 1 026 710 € pour la participation annuelle au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) ;
- 32 740 € pour l'EID ;
- 67 591 € pour la contribution à l'école Notre Dame ;
- 336 572 € pour les licences informatiques ;
- 388 000 € de subvention versée à l'office du Tourisme en forte augmentation à la suite du renfort des politiques d'animation et pour favoriser les mobilités douces, mise en place d'un petit train gratuit pour la saison

2.2.5. Les charges financières et spécifiques

En euros	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2023 en %*	*Evolution 2023-2024 en %*
66 - Charges financières	268 810,54	312 309,81	303 253,37	16,2%	-2,9%
67 - Charges spécifiques	27 541,77	7 286,23	7 724,45	-73,5%	6,0%

Le montant des charges financières s'établit, en 2024 à 303 253 € contre 312 309 € en 2023, soit une baisse de -2,9% à la suite de la fin d'amortissement d'un prêt.

Les charges spécifiques, ou exceptionnelles, correspondent aux annulations de titres sur exercices antérieurs.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

3. La section d'investissement

Lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser des dépenses nouvelles d'investissement (construction d'un nouvel équipement, achat de terrains…), elle peut les financer :

- En obtenant des subventions qui couvriront une partie des dépenses,
- En recourant à l'emprunt,
- En ayant recours à l'autofinancement.

3.1. Les recettes d'investissement

En euros	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2023 en %*	*Evolution 2023-2024 en %*
13 - Subventions d'investissement	678 690,58	804 513,66	1 296 207,15	18,5%	61,1%
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	3 000 000,00	-	-
23 - Immobilisations en cours	1 697 494,95	1 601 310,32	3 029 850,91	-5,7%	89,2%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 577 652,76	5 966 160,73	6 311 882,87	278,2%	5,8%
024 - Produits des cessions d'immobilisation	-	-	-	-	-
45 - Opérations pour compte de tiers (état IV-B5)	-	-	-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement	**3 953 838,29**	**8 371 984,71**	**13 637 940,93**	**111,7%**	**62,9%**

Le niveau des recettes d'investissement peut être très variable d'un exercice à l'autre et suit le rythme des dépenses d'équipement. En 2024, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 13 637 940 €, soit une progression de +62,9%. Le graphique suivant représente les évolutions des recettes réelles d'investissement en euros :

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

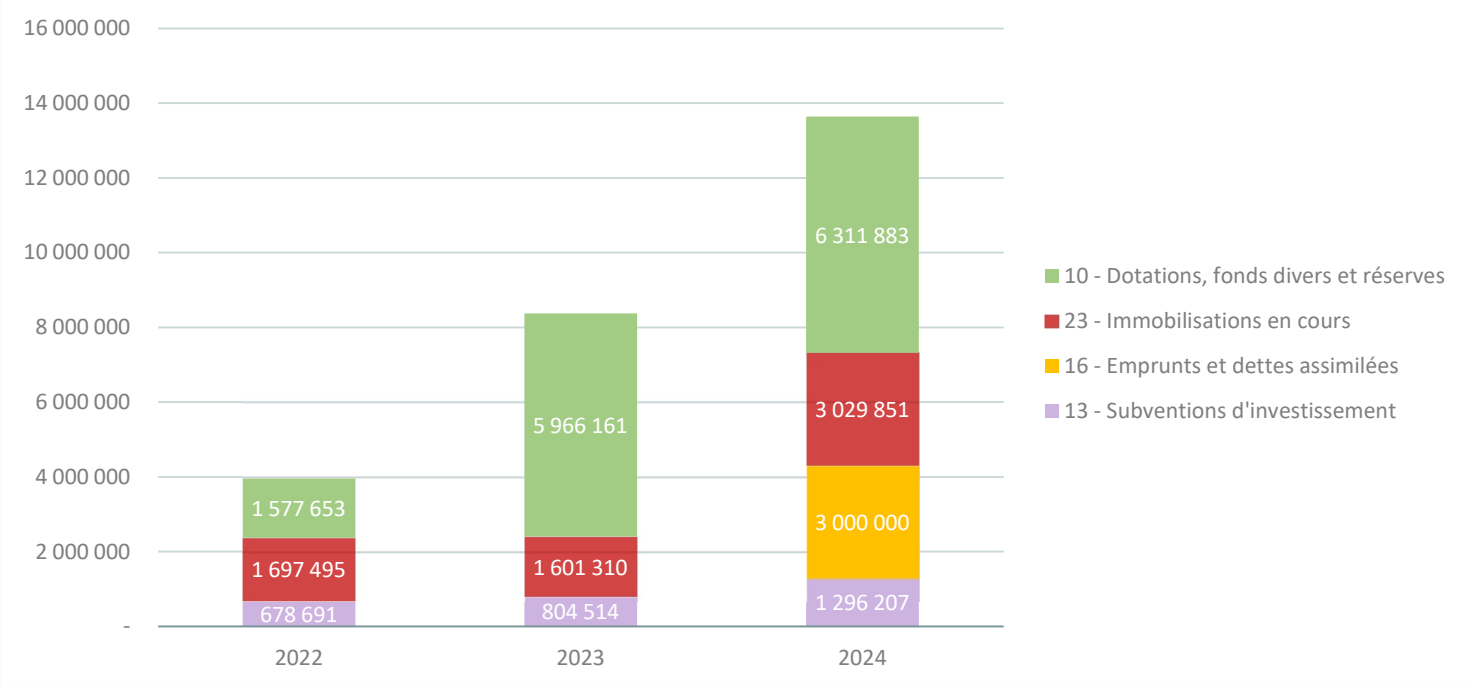

3.1.1. Les subventions d'investissement

En euros	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2023 en %*	*Evolution 2023-2024 en %*
13 - Subventions d'investissement	678 690,58	804 513,66	1 296 207,15	18,5%	61,1%

Le montant total des subventions encaissées en 2024 s'élève à 1 296 207 €, soit une augmentation de plus de 61% par rapport à 2023. On va retrouver dans ce chapitre la participation du CCAS pour la création de l'épicerie sociale à Carnon (155 165 €), les amendes de radars automatiques et amendes de police (362 127 €) ainsi que les subventions perçues de nos financeurs dans le cadre de la mise en œuvre de notre PPI (778 915 €). L'évolution constatée en

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

2024 témoigne ainsi de l'avancée des projets du mandat qui bénéficient de co-financement, tout particulièrement les opérations de requalification de la station balnéaire. Les principaux contributeurs aux projets d'aménagement portés par l'équipe municipale sont l'Etat, la région Occitanie / Midi-Pyrénées et le département de l'Hérault. En témoigne par exemple la ventilation des participations à l'ambitieux programme de requalification de Carnon (montant total HT de l'opération : 8 051 358 €)

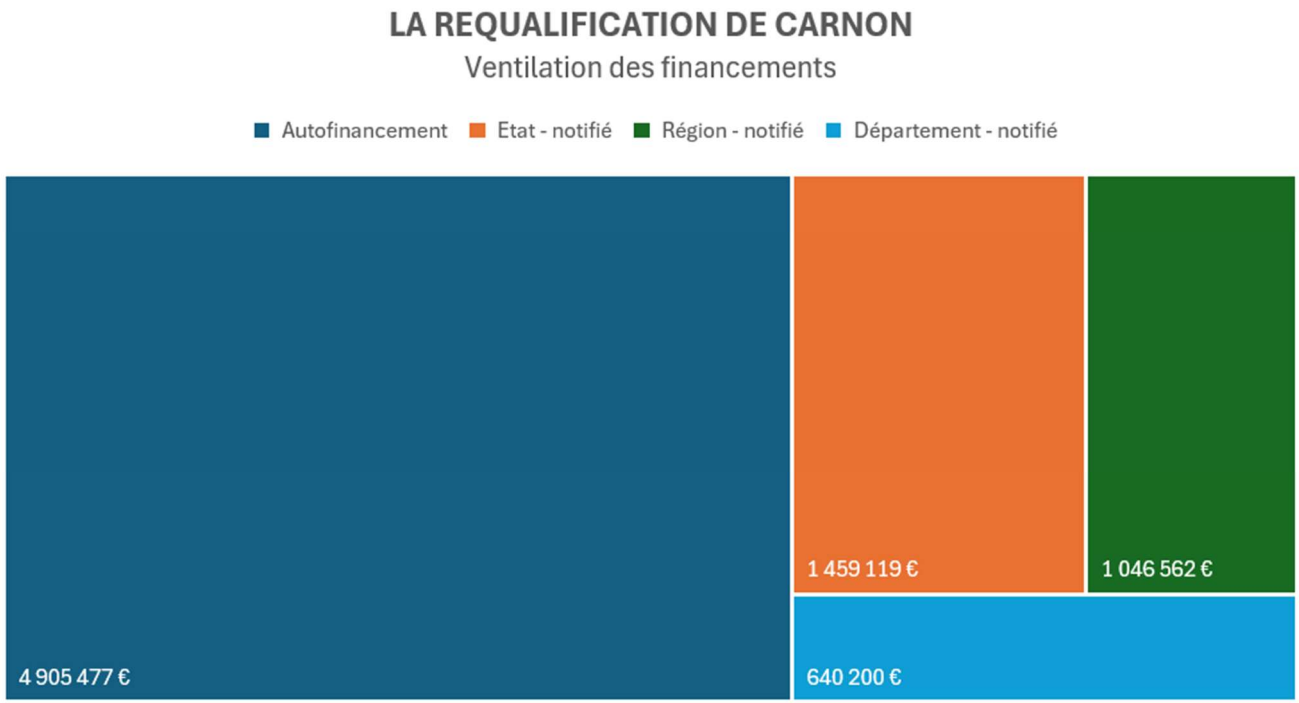

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

3.1.2. Les emprunts et dettes assimilées

En euros	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023 en %	Evolution 2023-2024 en %
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	3 000 000,00	-	-

Un emprunt de 3 000 000 € a été contracté par la Ville en 2024 pour financer les travaux du schéma directeur. Le précédent emprunt datait de 2020.

3.1.3. Les immobilisations en cours

En euros	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023 en %	Evolution 2023-2024 en %
23 - Immobilisations en cours	1 697 494,95	1 601 310,32	3 029 850,91	-5,7%	89,2%

Le compte 238 comptabilise les avances versées à un tiers pour la réalisation d'un bien corporel qui aura pour imputation définitive un compte de classe 21. En 2024, 3 M€ ont été enregistrés contre 1,6 M€ en 2023, soit une progression de +89,2%. Il s'agit des avances versées par la commune à la SPL (mandataire) dans le cadre du projet du schéma directeur.

3.1.4. Les dotations, fonds divers et réserves

En euros	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023 en %	Evolution 2023-2024 en %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 577 652,76	5 966 160,73	6 311 882,87	278,2%	5,8%

L'évolution de + 5,8% des recettes issues des dotations et fonds découle de la combinaison :

- De la progression des recettes perçues par la Ville au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (**FCTVA**), qui s'élèvent en 2024 à **1 077 946** €, soit une augmentation de **+41,7%** par rapport à 2023. Pour mémoire, le FCTVA compense la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines de leurs dépenses d'équipement. Il est égal à 16,404% du montant TTC de la dépense et est versé avec un décalage d'un an.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

- D'un produit moindre encaissé au titre de la **taxe d'aménagement**, qui s'élève à 708 552 € en 2024 contre 881 880 € en 2023, soit une baisse de **- 19,6%** ;
- D'une augmentation des **excédents de fonctionnement capitalisés**, d'un montant de 4 525 384 € en 2024, soit progression de **+4,6%** par rapport à 2023.

3.2. Les dépenses d'investissement

En euros	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2023 en %*	*Evolution 2023-2024 en %*
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	119 559,23	213 581,19	262 704,07	78,6%	23,0%
204 - Subventions d'équipement versées	227 409,93	228 443,54	269 931,08	0,5%	18,2%
21 - Immobilisations corporelles	2 000 554,64	2 736 348,41	1 972 184,20	36,8%	-27,9%
23 - Immobilisations en cours	2 162 590,00	2 396 605,00	2 819 241,00	10,8%	17,6%
Total des opérations d'équipements (état II-C1.1)	3 426 624,32	4 393 740,02	5 795 041,74	28,2%	31,9%
Total des dépenses d'équipement	**7 936 738,12**	**9 968 718,16**	**11 119 102,09**	**25,6%**	**11,5%**
10 - Dotations, fonds divers et réserves	9 611,13	623 414,15	563 860,51	6 386,4%	-9,6%
16 - Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	941 503,65	853 598,66	780 042,50	-9,3%	-8,6%
26 - Participations et créances rattachées	150 000,00	-	-	-	-
27 - Autres immobilisations financières	-	-	10 951,50	-	-
Total des dépenses financières	**1 101 114,78**	**1 477 012,81**	**1 354 854,51**	**34,1%**	**-8,3%**
Opérations pour compte de tiers	-	-	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement	**9 037 852,90**	**11 445 730,97**	**12 473 956,60**	**26,6%**	**9,0%**

En 2024, les dépenses réelles d'investissement atteignent **12,4 M€**, soit une **hausse globale de 9%** par rapport à 2023. Cette évolution découle principalement d'une **augmentation** des **dépenses d'équipement** (**11,1 M€, +11,5%**) alors que les **dépenses financières** sont, pour leur part, **en baisse** (**- 8,3%, 1,3 M€**) : la dynamique est positive et les volumes financiers mobilisés au titre de l'investissement le sont majoritairement en faveur de la réalisation concrète des projets portés par l'équipe municipale.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

3.2.1. Les dépenses d'équipement : la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement de la Ville de Mauguio Carnon au profit des habitants du territoire

En euros	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2023 en %*	*Evolution 2023-2024 en %*
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	119 559,23	213 581,19	262 704,07	78,6%	23,0%
204 - Subventions d'équipement versées	227 409,93	228 443,54	269 931,08	0,5%	18,2%
21 - Immobilisations corporelles	2 000 554,64	2 736 348,41	1 972 184,20	36,8%	-27,9%
23 - Immobilisations en cours	2 162 590,00	2 396 605,00	2 819 241,00	10,8%	17,6%
Total des opérations d'équipements (état II-C1.1)	3 426 624,32	4 393 740,02	5 795 041,74	28,2%	31,9%
Total des dépenses d'équipement	**7 936 738,12**	**9 968 718,16**	**11 119 102,09**	**25,6%**	**11,5%**

Les **travaux** constituent la majeure partie des dépenses d'équipement représentant ainsi l'investissement principal dans le cadre des projets. Ils sont suivis par les **acquisitions**, qui complètent les investissements nécessaires pour la mise en œuvre des projets. En dernier lieu, viennent les **subventions** versées, ainsi que les **études**, qui sont essentielles pour la planification et la préparation des travaux, mais qui représentent une part relativement plus faible des dépenses globales.

La mobilisation de 11,1 M€ (dont 8,3 M€ acquisitions, études, travaux et 2,8 M€ pour les avances versées à la SPL dans le cadre de la convention de mandat pour le financement des travaux du schéma directeur) par la Ville de Mauguio Carnon concrétise l'engagement de l'équipe municipale autour de plusieurs axes prioritaires. Ci-dessous une liste illustrative et non exhaustive des principaux investissements réalisés en 2024.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

AXE 1. PROPOSER UN CADRE DE VIE AGREABLE ET SECURISE AUX HABITANTS DE LA VILLE

Engagée dans une **démarche volontariste d'amélioration et de sécurisation du cadre de vie** au profit des habitants du territoire, la Ville de Mauguio Carnon a déployé en 2024 différentes actions y contribuant directement :

- ★ **562 272 €** mobilisés en 2024 pour l'entretien et l'équipement des **voiries**
- ★ **300 744 €** pour la valorisation patrimoniale du **cœur de ville** (pavage du centre historique de Mauguio)
- ★ **339 641 €** pour la **salubrité publique** et le confort des usagers du domaine public par l'installation de sanitaires
- ★ **63 936 €** pour la **sécurité** publique (vidéoprotection et sécurité des plages)
- ★ **522 659 €** pour proposer des lieux de **sépulture** adaptés pour répondre aux besoins de recueillement et de mémoire des proches (extension du cimetière du Bousquet et création de deux colombariums au cimetière Saint Jacques)
- ★ **498 887 €** pour la **protection des résidents** contre les nuisances générées par la circulation routière (écran acoustique de la RD 189)
- ★ **155 226 €** ont été mandatés en 2024 pour le suivi de travaux (développement de la fibre, smart city, géoréférencement des réseaux sensibles, étude résilience hydraulique)

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

AXE 2. AMENAGER LE TERRITOIRE POUR REPONDRE AUX ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Dans un contexte de recompositions territoriales importantes, dont les profonds impacts mobilisent les acteurs locaux, l'**enjeu de cohésion** et d'**équilibre territorial** est une priorité pour l'équipe municipale. La Ville mène ainsi une politique de développement durable, de mise en accessibilité et d'aménagement raisonné, avec une attention particulière portée à la préservation des milieux naturels et la renaturation des espaces publics. Les volumes financiers engagés en 2024 témoignent du volontarisme de la municipalité sur ces problématiques :

★ **29 050 €** ont été investis au profit des **espaces verts** de la commune

★ **215 376 €** sont consacrés à l'entretien du réseau **pluvial** (transfert de charges vers POA)

★ **90 364 €** pour le projet de **renaturation** du groupe scolaire MONNET (montant global du projet : 1 159 964 €)

☞ Dans une démarche de **préservation de la ressource** en eau et d'**amélioration du confort thermique des écoles**, la ville de Mauguio Carnon s'engage dans une stratégie de désimperméabilisation et de végétalisation de ses écoles, avec un premier projet au bénéfice du groupe scolaire Jean Monnet (réalisation : décembre 2025)

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

★ **3 137 787 €** en faveur de l'ambitieux programme de **requalification de la station balnéaire de Carnon**, afin d'y développer le tourisme 4 saisons et d'adapter les aménagements urbains et architecturaux au contexte écologique sensible :

☞ L'entrée de ville a été restructurée et les déplacements doux favorisés - avec désormais 500 places disponibles, le **parking en entrée de ville** devient un **relai de mobilités douces** : places de covoiturage, services dédiés aux vélos, bornes de recharge électrique, arrêt de bus...

☞ Afin de favoriser le **partage des mobilités**, l'**a**venue des Comtes de Melgueil, côté nord, a été réduite en 2x1 voie et totalement réaménagée. Une nouvelle piste **cyclable** a été créée, accompagnée d'une **voie piétonne**, offrant un espace sécurisé et agréable pour

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

les piétons et les cyclistes. La plantation d'une **noue** (fossé végétalisé) a également été réalisée, contribuant à la **gestion écologique des eaux pluviales.**

- Le Quai Meynier et l'esplanade du port ont été aménagés pour **concilier les différentes mobilités** et permettre d'allier un **environnement urbain à une végétalisation affirmée**. Le remplacement de l'enrobé par du béton désactivé et la création de ces îlots de verdure réguleront la température au sol lors des fortes chaleurs. Le revêtement de la voie a été refait, intégrant une **piste cyclable** tracée pour améliorer la **mobilité douce**. Le quai en béton sablé et les trottoirs ont été rénovés, en partenariat avec les résidences avoisinantes, pour offrir un espace plus agréable et fonctionnel.

- A la suite de la reconstruction de la capitainerie, une requalification qualitative du parvis a été réalisée. La rue de la plage a également été requalifiée, offrant un **accès direct à la plage aux usagers** ayant stationné leur véhicule sur le parking d'entrée de ville – la mise en valeur de la venelle publique permet un accès facilité et agréable vers la plage. Une piste cyclable est proposée aux usagers.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

AXE 3. ENTRETENIR ET DEVELOPPER LES EQUIPEMENTS PUBLICS CONTRIBUANT AU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Convaincue que les équipements publics œuvrent au quotidien en faveur du vivre ensemble, la municipalité de Mauguio Carnon promeut une démarche d'entretien et de valorisation de ses équipements et bâtis, lesquels sont autant de lieux de rencontre qui permettent la réalisation des politiques publiques de la Ville. Ainsi, des investissements sont réalisés au bénéfice des bâtiments administratifs, dont, prioritairement les écoles, mais également des bâtiments à vocation sociale, sportive et culturelle :

- ★ **332 548 €** ont été investis dans l'entretien du **patrimoine bâti** communal, dont plus de **60%** au bénéfice des **écoles** de la Ville

- ★ **85 630 €** ont servi à développer et entretenir les équipements publics, à vocation sportive principalement en 2024 (butte BMX notamment)

- ★ **17 650 €** d'études relatives au changement des sièges du **théâtre Bassaget**

- ★ **49 982 €** versés au **CCAS** pour le remboursement des travaux acoustiques

AXE 4. EQUIPER ET MODERNISER POUR AMELIORER LES SERVICES A LA POPULATION

La Ville de Mauguio Carnon veut s'assurer que les agents qui portent les politiques publiques et les services auprès des usagers disposent d'un environnement de travail optimal, adapté et sécurisé pour favoriser l'efficience. Ainsi,

- ★ **106 301 €** ont permis l'acquisition de logiciels pour un service public moderne et efficace **et renforcer la sécurité suite à la cyber attaque**

- ★ **626 114 €** mobilisés pour le renouvellement de l'équipement, du matériel, des outillages

- ★ **216 132 €** pour le matériel de bureau et informatique, dont plus de **35 000 €** au bénéfice des **écoles** de la Ville

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

★ **78 499 €** pour le mobilier, dont **17 500 €** au bénéfice des **écoles**

★ **155 644 €** pour **sécuriser** l'accès aux **toitures** des bâtiments communaux

★ **342 866 €** de travaux sur les réseaux, principalement en lien avec la **fibre**

L'ambitieux PPI du mandat 2020-2026 sert ainsi les politiques publiques selon les orientations décidées par la municipalité. L'ensemble des actions déployées en 2024 par la Ville témoigne d'une démarche volontariste dans la poursuite des objectifs stratégiques définis à l'échelle de la mandature selon les axes détaillés ci-dessus.

3.2.2. Les dépenses financières

En euros	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2023 en %*	*Evolution 2023-2024 en %*
10 - Dotations, fonds divers et réserves	9 611,13	623 414,15	563 860,51	6 386,4%	-9,6%
16 - Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	941 503,65	853 598,66	780 042,50	-9,3%	-8,6%
26 - Participations et créances rattachées	150 000,00	-	-	-	-
27 - Autres immobilisations financières	-	-	10 951,50	-	-
Total des dépenses financières	**1 101 114,78**	**1 477 012,81**	**1 354 854,51**	**34,1%**	**-8,3%**

Les opérations financières s'élèvent au total à 1,3 M€ et comprennent :

- les remboursements du capital de la dette pour 780 042 € ;
- les dotations et fonds divers et réserves pour 563 860 €. Il s'agit ici des taxes d'aménagement que la Ville a reversées à la communauté d'agglomération du Pays de l'Or ;
- les autres immobilisations financières correspondant aux dépôts et cautionnement versés pour un montant de 10 951 € en 2024.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

Entre 2022 et 2023, la dette a diminué de 9,3 %, puis elle a encore reculé de 8,6 % entre 2023 et 2024. Cette tendance à la baisse s'explique notamment par le fait que, trois emprunts sont arrivés à échéance en 2023 et un en 2024 :

Référence	Prêteur	Taux	Année de réalisation	Date de fin	Montant initial
CDC10	CDC	Taux fixe à 3.54 %	2013	01/01/2023	370 000,00 €
CRCA12	CREDIT AGRICOLE	Taux fixe à 4.7 %	2003	19/02/2023	300 000,00 €
CLF48	DEXIA CL	Taux fixe à 5.7 %	1998	01/05/2023	457 347,05 €
CRCA13	CREDIT AGRICOLE	Taux fixe à 4.09 %	2004	25/06/2024	500 000,00 €

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

4. Présentation du CFU par politiques publiques

6 politiques publiques au service des citoyens melgoriens et carnonnais.

Ces politiques publiques se déclinent dans les projets de direction des différents services de la collectivité, selon les objectifs définis par le mandat 2020-2026.

La cartographie des politiques publiques permet d'identifier le périmètre de l'action publique, de fixer les objectifs et le niveau d'intervention de la collectivité, de clarifier et donner du sens à la commande politique, d'adapter les moyens humains, matériels et financiers pour y parvenir.

Le graphique ci-dessus représente le compartimentage des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour 100 € dépensés en 2024 par la collectivité par politique publique.

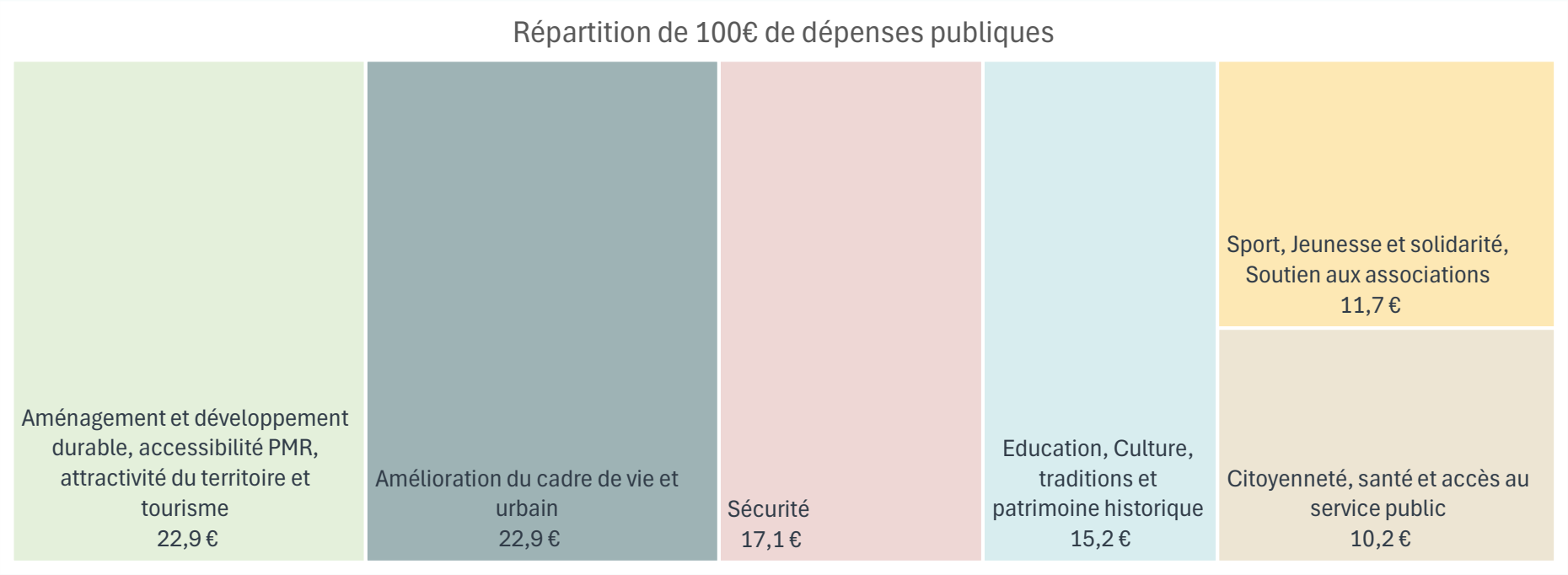

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

5. Soldes intermédiaires de gestion et ratios d'analyse

5.1. Les soldes intermédiaires de gestion

Le tableau ci-après détaille le calcul des soldes intermédiaires de gestion de la Ville. Ces soldes (épargne de gestion, épargne brute ou capacité d'autofinancement, épargne nette) témoignent de l'évolution de la situation financière de la Ville.

En euros	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2023 en %*	*Evolution 2023-2024 en %*
Recettes de gestion	28 444 396,20	30 929 872,67	32 135 269,74	8,7%	3,9%
Dépenses de gestion	24 277 147,27	26 807 897,58	29 431 869,34	10,4%	9,8%
Epargne de gestion	**4 167 248,93**	**4 121 975,09**	**2 703 400,40**	**-1,1%**	**-34,4%**
Recettes réelles de fonctionnement	**28 467 300,20**	**31 901 639,46**	**32 135 351,81**	**12,1%**	**0,7%**
Dépenses réelles de fonctionnement	**24 574 585,58**	**27 127 493,62**	**29 742 847,16**	**10,4%**	**9,6%**
Epargne Brute (CAF)	**3 892 714,62**	**4 774 145,84**	**2 392 504,65**	**22,6%**	**-49,9%**
16 - Remboursement en capital de la dette	941 503,65	853 598,66	780 042,50	-9,3%	-8,6%
Epargne Nette	**2 951 210,97**	**3 920 547,18**	**1 612 462,15**	**32,8%**	**-58,9%**

- **L'épargne de gestion** : c'est la différence entre les recettes de gestion et les dépenses de gestion. Ce solde intermédiaire de gestion tient compte des dépenses récurrentes de la collectivité pour assurer son fonctionnement quotidien. Il ne tient pas compte de la politique d'investissement puisqu'il est calculé avant la prise en compte des frais financiers et des produits financiers. Il neutralise également les dépenses et recettes exceptionnelles. L'épargne de gestion s'établit en 2024 à 2,7 M€, en baisse de -34,4% par rapport à 2023. Les recettes de gestion progressent moins vite (+3,9%) que les dépenses de gestion (+9,8%). Les éléments relatifs à ces évolutions respectives sont précisés supra (Partie « Fonctionnement).

- **L'épargne brute** : elle est obtenue après la prise en compte du solde des opérations financières et du solde des opérations exceptionnelles, ou spécifiques. L'épargne brute s'établit à 2,3 M€ à la clôture des comptes 2024, en baisse de -49,9% par rapport à 2023, expliqué par une évolution des recettes réelles de fonctionnement (+0,7%) inférieure à celle des dépenses réelles de fonctionnement (+9,6%).

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

- **L'épargne nette** : elle est obtenue après déduction à l'épargne brute du remboursement du capital de la dette et s'établit à 1,6 M€ en 2024, en baisse de -58,9% comparativement à 2023. Cependant, cette diminution doit être mise en perspective par rapport à la hausse de +32,8% observée en 2023.

5.2. Les ratios d'analyse financière

Les tableaux ci-dessous présentent les ratios obligatoires de niveaux, ainsi que divers indicateurs portant sur la solvabilité budgétaire, les marges de manœuvre ou bien encore le degré d'endettement de la ville de Mauguio Carnon.

Ratios de niveau	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2023 en %*	*Evolution 2023-2024 en %*
① Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 454,20	1 604,04	1 771,46	10,3%	10,4%
② Recettes réelles de fonctionnement / population	1 684,56	1 886,33	1 913,96	12,0%	1,5%
③ Dépenses d'équipement brut / population	328,23	434,23	466,26	32,3%	7,4%
④ Encours de dette / population	518,48	467,62	603,24	-9,8%	29,0%
⑤ DGF / population	19,12	19,23	17,66	0,6%	-8,2%

① **Les dépenses par habitant** : ce ratio permet de mesurer par le niveau des dépenses de fonctionnement le service rendu à un Melgorien Carnonnais

② **Les recettes par habitant** : ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la commune

③ **L'effort d'équipement par habitant** : ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par Melgorien Carnonnais

④ **La dette par habitant** : ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la commune

⑤ **L'enveloppe de dotation globale de fonctionnement :** ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par Melgorien Carnonnais

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

Ratios de structure et d'analyse financière	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2023 en %*	*Evolution 2023-2024 en %*
⑥ Dépenses de personnel / DRF	61,73%	58,49%	58,22%	-5,2%	-0,5%
⑦ DRF et remboursement annuel de la dette en capital / RRF	89,56%	87,61%	94,98%	-2,2%	8,4%
⑧ Taux d'épargne brute (épargne brute / RRF)	12,70%	13,98%	7,44%	10,1%	-46,8%
⑨ Taux d'épargne nette (épargne brute - remboursement annuel de la dette en capital / RRF)	9,39%	11,30%	5,02%	20,3%	-55,6%
⑩ Ratio d'endettement (encours de la dette / RRF)	30,78%	24,79%	31,52%	-19,5%	27,1%
⑪ Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute)	2,42	1,77	4,23	-26,9%	139,0%

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

RRF : recettes réelles de fonctionnement

⑥ **Les dépenses de personnel** : ce ratio vise à mesurer le poids des dépenses de personnel (chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés) par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement. Les dépenses de personnel sont considérées comme étant difficilement modulables. Elles ont tendance à augmenter du fait du « glissement vieillesse technicité », c'est-à-dire du fait de l'avancement de la carrière des fonctionnaires.

⑦ **La marge d'autofinancement courant** : ce ratio permet de révéler la capacité de la commune à financer ses investissements une fois ses dépenses de fonctionnement et sa dette payées. De la sorte, il met en lumière les marges de manœuvre de la commune à développer son territoire sans avoir recours à l'endettement.

⑧ **Le taux d'épargne brute** calcule le pourcentage de recettes réelles de fonctionnement qui est dégagé après paiement des charges de fonctionnement pour permettre le financement des investissements. Ce ratio permet ainsi d'appréhender la performance financière de la commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant. Ce ratio maîtrisé a connu une dégradation en 2024 et reste convenable.

⑨ **Le taux d'épargne nette** calcule le pourcentage de recettes réelles de fonctionnement qui est dégagé après paiement des charges de fonctionnement ôtées du capital de la dette pour permettre le financement des investissements. Ce ratio permet de mesurer l'équilibre annuel et mesurer la santé financière de la ville.

⑩ **Le taux d'endettement** : ce ratio compare la dette restant à rembourser aux recettes affectées au fonctionnement de la collectivité. Plutôt que de considérer le stock de dette en valeur absolue, le ratio propose de rapporter la dette de la collectivité à ses revenus annuels. Un ratio élevé signifie que la ville est fortement endettée par rapport à ses revenus, ce qui n'est pas le cas pour la commune de Mauguio Carnon.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

⑪ **La capacité de désendettement** est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette (Capacité de désendettement = encours de la dette/épargne brute). La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années théoriques nécessaires pour éteindre la dette bancaire. C'est donc un outil de mesure de solvabilité financière pour les collectivités. La commune de Mauguio Carnon a une capacité de désendettement de 4,23 années au 31/12/2024 contre 1,77 années fin 2023. Cette évolution est liée au nouvel emprunt souscrit fin 2024 pour financer le PPI et limiter la dégradation de son épargne.

Afin d'aider les emprunteurs publics à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une **Charte de Bonne Conduite (charte Gissler)** a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Elle propose de classer les emprunts selon leur degré de risque : de 1A pour les moins risqués (emprunts taux fixes et variables classiques) à 6F (ex : emprunts libellés en francs suisses).

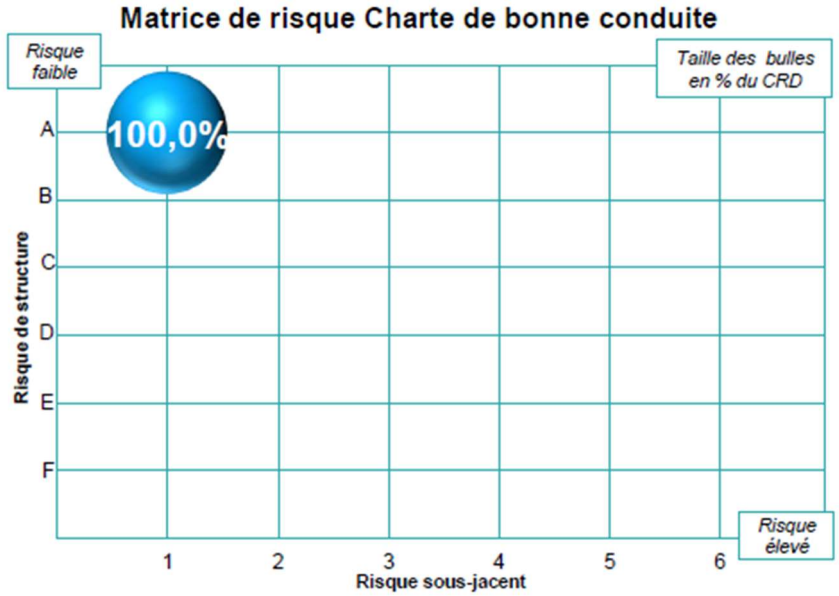

Produits non structurés (1A) : 100,0 %

L'encours de dette de la Ville ne présente aucun risque, tous les emprunts sont cotés en catégorie 1A de la charte Gissler.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

Conclusion :

La situation financière de la commune de Mauguio Carnon est très saine. Cependant, il est important de rester vigilant face à une baisse mécanique des soldes d'épargne, car les dépenses progressent également de manière automatique en raison de l'inflation et des contraintes financières. La Ville maintient la qualité du service public et le bien-être de ses habitants en préservant leur pouvoir d'achat (pas de hausse des taux de fiscalité), tout en recherchant de nouvelles marges de manœuvre dans le train de vie de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

BUDGET ANNEXE
Compte Financier Unique 2024
LE PORT DE CARNON

Présenté en conseil d'exploitation le 24 juin 2025

Présenté en commission finances le 25 juin 2025

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Régie municipale dotée de la seule autonomie financière, le port de Carnon est pleinement intégré aux services de la commune, tant dans son fonctionnement quotidien que dans sa mission d'intérêt général. Il affirme son rôle de service public en plaçant l'usager au cœur de sa stratégie, avec une ambition forte : faire du port un espace ouvert, vivant, accessible à tous et en harmonie avec son environnement.

Véritable lieu de vie en lien direct avec la station balnéaire, le port se distingue par ses infrastructures adaptées, la diversité de ses services et une programmation régulière d'animations qui en font un espace de convivialité. Mais il est aussi, et surtout, porteur de valeurs fortes, au premier rang desquelles la préservation de l'environnement, de la biodiversité marine et littorale, et de la ressource en eau.

Cet engagement se traduit par des actions concrètes et des investissements structurants : renforcement de la collecte des déchets, limitation de leur production, amélioration de la qualité des eaux portuaires, dispositifs de protection de la biodiversité, préservation de la ressource en eau. L'ensemble de ces démarches vise à transformer en profondeur les usages, pour tendre vers un fonctionnement plus sobre et durable du port.

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre de 4 axes prioritaires inscrits dans cette dynamique :

- La propreté, avec des moyens renforcés pour garantir un haut niveau d'exigence environnementale malgré une forte fréquentation estivale ;
- La sécurité, avec un dispositif de surveillance repensé pour prévenir les incivilités et sécuriser l'ensemble du domaine portuaire ;
- L'accessibilité, avec des équipements adaptés et une volonté affirmée d'inclusion, notamment pour les personnes en situation de handicap ;
- La préservation de la ressource en eau et la biodiversité.

En parallèle, le port s'est engagé dans une transformation numérique ambitieuse, inscrite dans une feuille de route à l'horizon 2025. Celle-ci vise à moderniser la gestion du domaine portuaire, sécuriser les accès, mieux informer et renforcer l'efficience des services.

Ce document financier rend compte de la mise en œuvre de ces orientations, des ressources mobilisées.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2024

1. Vue d'ensemble en €

En euros	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2023 en %*	*Evolution 2023-2024 en %*
Recettes de gestion	2 404 303,51	3 019 479,39	3 114 349,62	25,6%	3,1%
Dépenses de gestion	3 159 562,32	2 710 506,44	3 108 101,89	-14,2%	14,7%
Epargne de gestion	**- 755 258,81**	**308 972,95**	**6 247,73**	**-**	**-98,0%**
Recettes réelles de fonctionnement	**4 005 715,51**	**3 282 422,95**	**3 927 870,00**	**-18,1%**	**19,7%**
Dépenses réelles de fonctionnement	**4 134 943,20**	**2 812 878,98**	**3 401 001,53**	**-32,0%**	**20,9%**
Epargne Brute (CAF)	**- 129 227,69**	**469 543,97**	**526 868,47**	**-**	**12,2%**
16 - Remboursement en capital de la dette	212 450,37	242 198,58	245 953,99	14,0%	1,6%
Epargne Nette	**- 341 678,06**	**227 345,39**	**280 914,48**	**-**	**23,6%**

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 3 401 001 €. Elles se composent des charges à caractère général pour 2 273 996 €, des charges de personnel (764 707 €), des autres charges de gestion courante (subventions et participations : 69 398 €), des charges financières et exceptionnelles pour 92 900 € et des dotations aux provisions pour 200 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 3 927 870 € et progressent de 19,7% par rapport à 2023.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

2. La section de fonctionnement

2.1. Les recettes de fonctionnement

En euros	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2023 en %*	*Evolution 2023-2024 en %*
013 - Atténuations de charges	601,00	19 690,99	14 259,73	3 176,4%	-27,6%
70 - Ventes produits fabriqués, prestations	2 080 176,31	2 304 871,18	2 267 482,14	10,8%	-1,6%
74 - Subventions d'exploitation	203 826,90	567 988,69	624 562,41	178,7%	10,0%
75 - Autres produits de gestion courante	119 699,30	126 928,53	208 045,34	6,0%	63,9%
Total des recettes de gestion des services	**2 404 303,51**	**3 019 479,39**	**3 114 349,62**	**25,6%**	**3,1%**
76 - Produits financiers	-	-	-	-	-
77 - Produits exceptionnels	45 449,00	54 472,56	171 566,38	19,9%	215,0%
78 - Reprises sur provisions et dépréciations	1 555 963,00	208 471,00	641 954,00	-86,6%	207,9%
Total des recettes réelles de fonctionnement	**4 005 715,51**	**3 282 422,95**	**3 927 870,00**	**-18,1%**	**19,7%**

2.1.1. Les atténuations de charges

En 2024, elles s'élèvent à 14 259 € et correspondent à la comptabilisation de la variation de stock de carburant constatée à la station d'avitaillement.

2.1.2. Les ventes produits fabriqués, prestations

Il s'agit des contrats annuels, d'escales et droits de quai, la vente de carburant, les prestations de service, la vente de marchandise, le fonctionnement de l'aire de carénage, de l'occupation de la zone technique, les locations annuelles. Voici l'évolution de ces recettes sur les trois dernières années :

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

En euros	2022	2023	2024	Evolution 2022-2023 en %	Evolution 2023-2024 en %
701 - Ventes de produits finis et intermédiaires	19 577,56	242 296,33	343 997,64	1 137,6%	42,0%
706 - Prestations de services	63 423,07	76 213,63	72 742,15	20,2%	-4,6%
707 - Ventes de marchandises	3 882,95	2 441,21	848,38	-37,1%	-65,2%
7083 - Location diverses	1 993 292,73	1 983 920,01	1 849 893,97	-0,5%	-6,8%
Total Chapitre 70 - Ventes produits fabriqués, prestations	**2 080 176,31**	**2 304 871,18**	**2 267 482,14**	**10,8%**	**-1,6%**

En 2024, les ventes produits fabriqués et prestations s'élèvent à un montant total de 2 267 482 €, soit une baisse de -1,6% par rapport à 2023. Cette baisse est relative par rapport à l'augmentation observée en 2023 (+10,8%) et s'explique par le transfert de l'activité du stockage à terre de bateaux à l'entreprise Port en Ciel dans le cadre de la mise en œuvre de la DSP. La perte de recettes a été compensée par la stratégie d'optimisation du plan d'eau réalisée par le Port.

Les ventes de bateaux ont généré 60 changements de propriétaire en 2024 contre 37 en 2023 à la suite de la modification tarifaire introduite pour faciliter et favoriser les ventes de bateaux. 240 escales enregistrées en 2024 contre 172 en 2023, soit une progression de + 39,53%. Les recettes de la station d'avitaillement génèrent 343 997 € HT en 2024 contre 242 296 € HT en 2023 (fermeture partielle suite aux travaux du parvis de la Capitainerie).

2.1.3. Les subventions d'exploitation

Elles sont en lien avec l'opération d'entretien de dragage. En 2024, elles s'élèvent à 624 562 €, soit une progression de +10% par rapport à 2023.

2.1.4. Les autres produits de gestion courante

Ces divers produits sont en hausse en 2024 et atteignent un montant total de 208 045 €, soit +63,9 % de plus qu'en 2023. On va retrouver ici, notamment, les redevances pour occupation du domaine public (redevance DSP entreprise port en Ciel, redevance d'occupation du domaine public) ainsi que le reversement de la taxe de séjour.

2.1.5. Les produits exceptionnels et reprises sur provisions

En 2024, le port a enregistré 90 379 € de dégrèvements d'impôts autres sur la contribution économique territoriale, 52 387 € de mandats annulés (sur exercices antérieurs), 28 000 € de produits des cessions d'éléments d'actifs et 641 954 € de reprises sur provisions en lien avec le dragage.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

2.2. Les dépenses de fonctionnement

En euros	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2023 en %*	*Evolution 2023-2024 en %*
011 - Charges à caractère général	2 463 483,79	1 945 090,60	2 273 996,06	-21,0%	16,9%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	654 375,24	740 750,64	764 707,07	13,2%	3,2%
014 - Atténuations de produits	-	-	-	-	-
65 - Autres charges de gestion courante	41 703,29	24 665,20	69 398,76	-40,9%	181,4%
Total des dépenses de gestion courante	**3 159 562,32**	**2 710 506,44**	**3 108 101,89**	**-14,2%**	**14,7%**
66 - Charges financières	12 764,88	91 193,76	91 999,64	614,4%	0,9%
67 - Charges exceptionnelles	950,00	11 178,78	900,00	1 076,7%	-91,9%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	836 000,00	-	200 000,00	-	-
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	125 666,00	-	-	-	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**4 134 943,20**	**2 812 878,98**	**3 401 001,53**	**-32,0%**	**20,9%**

Les dépenses de gestion courante de l'exercice 2024 s'élèvent à 3,1 M€, soit une progression de +14,7% par rapport à 2023. Elles se composent des charges à caractère général pour 2,2 M€, des charges de personnel pour 0,7 M€ et des autres charges de gestion courante pour 69 398 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées par les dépenses de gestion énoncées ci-dessus auxquelles on ajoute les charges financières et exceptionnelles et les dotations aux provisions. Elles s'élèvent à un montant de 3,4 M€ en 2024, soit une progression de +20,9% par rapport à 2023. Cette évolution reste toutefois maîtrisée, et est essentiellement liée aux dépenses de dragage pour la partie enfouissement des sédiments.

2.2.1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent les dépenses récurrentes liées au fonctionnement quotidien du port. Ces dépenses représentent 67% des dépenses réelles de fonctionnement en 2024, soit un montant de 2,2 M€. On va retrouver dans ce chapitre les fluides, les sous-traitances, les assurances multirisques, les études et recherches, les frais de gardiennage, les frais de nettoyage des locaux, la cotisation foncière des entreprises et les taxes foncières à payer ainsi que les dépenses d'enfouissement des sédiments à la suite de la dernière opération de dragage à hauteur de 818 000 €.

26 nurseries artificielles « BIOHUT » ont été installées sur les ouvrages portuaires afin de leur donner une fonction écologique, Quai Nord de la Capitainerie et ponton M et 10 « BIOHUT » digue de type oursin diadème, ont été installés dans les enrochements artificiels de l'avant-port (24 000 € HT).

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

Cette opération a été soutenue et co-financée à hauteur de 60% par le CEREMA dans le cadre du dispositif « aide pour la transition écologique des ports de plaisance » - Ports de plaisance d'avenir.

Nous avons également réalisé un état des lieux des infrastructures portuaires, afin de vérifier et de planifier nos travaux de mise en conformité, ces travaux sont suivis sur un logiciel de suivi spécifique portuaire (40 000 €).

2.2.2. Les charges de personnel et frais assimilés

Les charges de personnel s'établissent à 764 707 € en 2024, soit une hausse de 3,2% par rapport à 2023 (contre +13,2% en 2023). L'évolution a été contenue au regard des évolutions réglementaires sur les dépenses de personnel.

2.2.3. Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courantes s'établissent à 69 398 € en 2024 et connaissent une forte progression par rapport à 2023 (+181%). Ce chapitre comptable enregistre les droits d'utilisation (informatique en nuage) ; les créances admises en non-valeur et les autres charges diverses de gestion courante.

2.2.4. Les charges financières et exceptionnelles

En 2024, les charges financières s'élèvent à 91 999 € et restent stables par rapport à 2023 (+0,9%). Il s'agit des intérêts de la dette. 900 € ont été comptabilisés en charges exceptionnelles sur des opérations de gestion.

2.2.5. Les dotations aux provisions, dépréciations

En 2024, 200 000 € ont été comptabilisés en dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation pour le financement des futurs dragages. Le port a réalisé une étude sur la fréquence des dragages à réaliser et leur financement. Un dragage sera programmé tous les 4 ans afin de garantir un bon état de navigabilité du Port et des provisions seront réalisées chaque année pour les financer.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

3. La section d'investissement

3.1. Les recettes d'investissement

En euros	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2023 en %*	*Evolution 2023-2024 en %*
13 - Subventions d'investissement	137 111,67	324 167,56	220 881,59	136,4%	-31,9%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00	600 000,00	-	-40,0%	-
23 - Immobilisations en cours	35 505,83	-	-	-	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	900 978,92	-	-	-
45 - Opérations pour compte de tiers (état IV-B5)	-	-	-	-	-
Total des recettes réelles d'investissement	**1 172 617,50**	**1 825 146,48**	**220 881,59**	**55,6%**	**-87,9%**

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 220 881 € en 2024 contre 1,8 M€ en 2023, soit une baisse de -87,9%. Elles sont constituées des subventions d'investissement. En 2024, le port a perçu le solde des subventions attribuées pour les études et les travaux de la capitainerie (hormis la Région pour les travaux, solde qui sera perçu en 2025) ainsi qu'une avance pour la transition écologique des ports de plaisance.

Aucun emprunt n'a été contracté et aucune dotation ou fonds divers n'a été versé, ce qui explique cette baisse par rapport aux années précédentes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

3.2. Les dépenses d'investissement

En euros	2022	2023	2024	*Evolution 2022-2023 en %*	*Evolution 2023-2024 en %*
20 - Immobilisations incorporelles	8 291,50	-	22 125,00	-	-
21 - Immobilisations corporelles	128 615,56	76 647,79	99 939,56	-40,4%	30,4%
22 - Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-	-
23 - Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Total des opérations d'équipements (état II-D1)	2 150 755,92	313 372,52	98 443,25	-85,4%	-68,6%
Total des dépenses d'équipement	**2 287 662,98**	**390 020,31**	**220 507,81**	**-83,0%**	**-43,5%**
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-
13 - Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
16 - Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688)	212 450,37	242 198,58	245 953,99	14,0%	1,6%
26 - Participations et créances rattachées	-	-	-	-	-
27 - Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Total des dépenses financières	**212 450,37**	**242 198,58**	**245 953,99**	**14,0%**	**1,6%**
Opérations pour compte de tiers	-	-	-	-	-
Total des dépenses réelles d'investissement	**2 500 113,35**	**632 218,89**	**466 461,80**	**-74,7%**	**-26,2%**

En 2024, les dépenses réelles d'investissement atteignent 466 461 €, soit une baisse de 26,2% par rapport à 2023. Ce ralentissement s'explique par la diminution des dépenses d'équipement, notamment en raison de la fin d'opérations comme la réhabilitation de la capitainerie en 2024. Le remboursement du capital de la dette demeure stable puisqu'aucun emprunt n'a été souscrit en 2024.

Port à fort enjeu de développement, préparé aux évolutions de la filière nautique, le port porte aujourd'hui plusieurs projets de renouvellement et d'adaptation de ses infrastructures et services afin de construire une offre portuaire de référence en Occitanie.

Le PPI du port de Carnon s'élève à 9,5 M€ jusqu'à 2027 dont 220 507 € ont été réalisés en 2024 :

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

➢ **Requalification des infrastructures en favorisant une insertion urbaine et paysagère**

Port issu de la mission « Racine », plus de 50 ans après la naissance du port de Carnon, il a semblé nécessaire à la commune d'engager une réflexion de fond sur la requalification du port de plaisance. Cette réflexion a été intégrée à l'étude du schéma directeur CARNON 2030 menée en 2017 sur l'ensemble du territoire de la station. L'intégration de l'art dans l'espace public est également un élément clé de cette requalification. Par ses courbes très fluides, empreintes d'une écriture nautique, la nouvelle Capitainerie inaugurée au printemps 2024 contraste volontairement avec les lignes plus géométriques des constructions environnantes.

Du haut de ses 9 mètres, l'œuvre totémique « la Vigie » du port de Carnon, œuvre originale d'Hervé DI ROSA, vient désormais souligner l'entrée du port. Jouant sur le thème des fonds marins et leur enchantement, l'artiste de renommée internationale signe une œuvre sur mesure pour le port.

★ **48 000 €** ont permis de finaliser la réhabilitation de la capitainerie et de ses abords, l'œuvre d'art d'Hervé DI ROSA qui vient désormais souligner l'entrée du port

★ **74 771 €** pour des installations générales, à caractère portuaire, matériel de bureau et informatique

★ **22 125 €** pour les études relatives à la modernisation des infrastructures portuaires (requalification du ponton Kenya, yacht club, et création d'un ponton d'escale).

➢ **Transition écologique**

Dans le cadre des travaux de requalification du parvis de la Capitainerie et de l'achèvement des travaux de réhabilitation de la station d'avitaillement, l'unité de pompage des eaux usées (eaux grises et eaux noires) et de fond de cale issue des navires a dû être mise hors d'état de fonctionner. La modernisation de cet équipement ainsi que le traitement des effluents permettent ainsi de répondre aux enjeux liés à la qualité des eaux du port et de lutter contre les rejets issus des navires. Cet investissement a permis de répondre à 3 objectifs :

1. La mise en conformité avec les dispositions relatives aux « pollutions chroniques provenant des bateaux » au point 4.2.1 du « Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires au port de Carnon » ;
2. La satisfaction des critères ad hoc du Pavillon Bleu et « Ports Propres », notamment le critère obligatoire de proposer un équipement

Envoyé en préfecture le 10/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 034-213401540-20250710-DCM_79D_25-BF

de gestion et de traitement des effluents des navires dans le port ;

3. La satisfaction des critères opérationnels du référentiel AFNOR « Ports Propres », critère 3 n° 5.2.2 « Collecte des eaux usées et de fond de cale des navires ».

★ **28 960 €** pour l'installation d'une nouvelle pompe de relevage des effluents des navires

➢ **Mise en conformité de l'aire de carénage**

Au regard du volume des activités de carénage, il apparaît que le traitement des effluents par débourbeur-décanteur n'est plus suffisant pour abattre la pollution au droit du rejet de l'aire de carénage du port de Carnon. Les résultats d'analyse des sédiments prélevés dans la zone de l'aire de carénage par la police des eaux littorales confirment la nécessité d'une mise en conformité environnementale inscrite dans les impératifs de lutte contre les pollutions chroniques générées par les activités portuaires.

Par ailleurs, les impératifs présents et futurs de gestion raisonnée de l'eau potable ont amené le port à mener une étude globale du cycle de l'eau en vue de la mise en œuvre d'une solution de gestion durable de la ressource. Une solution actuellement en phase d'étude en lien direct avec les services de la DREAL Occitanie porte sur un système d'équipement et de traitement des eaux de l'aire de carénage en circuit fermé, c'est-à-dire que les eaux seront recyclées, traitées et renvoyées dans le circuit de distribution des bornes pour être à nouveau utilisées.

L'objectif fixé est de 70% de recyclage de l'eau potable utilisée dans le cadre des activités de carénage.

★ **21 475 €** pour l'étude du réaménagement et de la mise en conformité de l'aire de carénage (AMO)

➢ **Transition numérique**

Le projet numérique du port de Carnon est caractérisé par la modernisation des fonctions d'exploitation et des services à l'usager. Il a principalement pour objet, de moderniser les moyens de gestion du domaine portuaire en particulier par l'amélioration des systèmes de gestion opérationnelle et la supervision de l'activité portuaire, de moderniser les modalités d'accès des usagers aux services du port, d'améliorer l'expérience utilisateur en s'appuyant sur l'enrichissement des fonctions digitales.

★ **25 069 €** ont financé les études pour la **transition numérique** et l'acquisition de caméras de vidéosurveillance